



Assemblée générale

Distr.: Générale
25 février 2005

Français
Original: Anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Quarante-huitième session
Vienne, 8-17 juin 2005

Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-deuxième session, tenue à Vienne du 21 février au 4 mars 2005

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-25	3
A. Participation	3-7	3
B. Adoption de l'ordre du jour	8	4
C. Débat général	9-15	4
D. Rapports nationaux	16	5
E. Colloque	17-18	5
F. Coordination des activités spatiales des organismes des Nations Unies et coopération interinstitutions	19-24	6
G. Adoption du Rapport du Sous-Comité scientifique et technique	25	7
II. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales	26-52	7
A. Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales	31-42	8
B. Service international d'information spatiale	43-44	12
C. Coopération régionale et interrégionale	45-52	12
III. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)	53-73	13



IV.	Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre	74-84	16
V.	Débris spatiaux.....	85-107	18
VI.	Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace	108-125	21
VII.	Télémédecine spatiale	126-138	24
VIII.	Objets géocroiseurs	139-153	26
IX.	Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes	154-173	27
X.	Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement.....	174-180	31
XI.	Appui à l'initiative visant à proclamer 2007 Année géophysique internationale, Année internationale de la physique solaire	181-192	32
XII.	Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique	193-195	34
Annexe I	Rapport du Groupe de travail plénier.....		36
Annexe II	Rapport du Groupe de travail sur les débris spatiaux		43
Annexe III	Rapport du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace ..		46

I. Introduction

1. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa quarante-deuxième session à l'Office des Nations Unies à Vienne, du 21 février au 4 mars 2005, sous la présidence de M. Dumitru-Dorin Prunariu (Roumanie).
2. Le Sous-Comité a tenu 20 séances.

A. Participation

3. Ont assisté à la session les représentants des États membres du Comité suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kazakhstan, Kenya, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suède, Thaïlande, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.
4. Aux 618^e, 620^e et 630^e séances, tenues les 21 et 22 février et le 1^{er} mars, le Président a informé le Sous-Comité que l'Angola, l'Azerbaïdjan, la Bolivie, la Côte d'Ivoire, Israël, la Slovénie, la Suisse, la Tunisie et le Yémen avaient demandé à participer à la quarante-deuxième session en qualité d'observateur. Comme il est d'usage, ces États ont été invités à envoyer une délégation qui assisterait à la session et prendrait la parole, le cas échéant, sans préjudice de la suite qui serait donnée à d'autres demandes de cette nature et sans que cela implique une décision quelconque du Sous-Comité quant au statut de ces délégations, celui-ci accédant à ces demandes à sa convenance.
5. Des observateurs des organismes des Nations Unies ci-après ont assisté à la session: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation météorologique mondiale (OMM) et Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).
6. Des observateurs des organismes ci-après ont également assisté à la session: Agence spatiale européenne (ESA); Association des explorateurs de l'espace (ASE); Comité de la recherche spatiale (COSPAR); Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS); Conseil consultatif de la génération spatiale; Fédération internationale d'aéronautique (FIA); Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites (IMSO); Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT); Spaceweek International Association (SIA); Union astronomique internationale (UAI); et Université internationale de l'espace (UIE).
7. La liste des représentants des États, des organismes des Nations Unies et des autres organisations internationales ayant participé à la session est publiée sous la cote A/AC.105/C.1/INF/34.

B. Adoption de l'ordre du jour

8. À sa 618^e séance, le 21 février 2005, le Sous-Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Déclaration du Président.
3. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
4. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
5. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
6. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
7. Débris spatiaux.
8. Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace.
9. Télémédecine spatiale.
10. Objets gravitant sur une orbite proche de la Terre.
11. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
12. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement.
13. Appui à l'initiative visant à proclamer 2007 Année internationale de la géophysique et de la physique solaire.
14. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique.
15. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

C. Débat général

9. Le Sous-Comité a présenté ses condoléances aux États qui ont souffert de la catastrophe engendrée par le tsunami et ses suites dans l'océan Indien. Il a noté le rôle déterminant que peuvent jouer les systèmes spatiaux au service de la gestion des catastrophes, s'agissant de prévenir et gérer les conséquences des catastrophes naturelles, et a souligné l'importance et l'urgence des travaux du Sous-Comité à cet égard.

10. Au cours du débat général, des déclarations ont été faites par les représentants des États membres suivants: Argentine, Autriche, Brésil, Canada, Chili, Chine,

Colombie, Cuba, États-Unis, Fédération de Russie, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Malaisie, Mexique, Maroc, Nigéria, Pakistan, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Thaïlande. L'observateur de la Bolivie a fait une déclaration au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. L'observateur de l'Azerbaïdjan a fait une déclaration d'ordre général, tout comme les observateurs du COSPAR, de la FIA, de l'UAI, de la SIPT et du Conseil consultatif de la génération spatiale.

11. À la 618^e séance, le 21 février, le Président a présenté le programme de la quarante-deuxième session du Sous-Comité et a passé en revue les activités spatiales de l'année écoulée, notamment pour ce qui est des progrès importants réalisés grâce à la coopération internationale.

12. À la même séance, le Directeur du Bureau des affaires spatiales a également passé en revue le programme de travail du Bureau.

13. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Gouvernement de la République de Corée avait mis à la disposition du Bureau des affaires spatiales un expert associé pour l'aider à mener à bien ses activités

14. Une délégation a déclaré que, dans la mesure où les organismes dotés du statut d'observateur permanent auprès du Comité étaient des plus compétents pour ce qui concernait les questions spatiales, scientifiques, techniques et juridiques, il importait, pour enrichir les travaux du Comité, qu'ils participent à toutes les sessions de ce dernier et de ses organes subsidiaires.

15. Une délégation a estimé qu'il fallait prévoir les dates des sessions des divers organismes intergouvernementaux tenues à Vienne de telle sorte qu'elles ne se chevauchent pas. Elle était également d'avis que les séances des groupes de travail créés par le Comité et ses organes subsidiaires devaient faire l'objet d'interprétation simultanée dans les langues officielles de l'ONU.

D. Rapports nationaux

16. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des rapports présentés par les États Membres (A/AC.105/832 et Add.1 et 2 et A/AC.105/C.1/2005/CRP.5 et Add.1 et 2), qu'il a examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour intitulé "Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales". Il a recommandé au secrétariat de continuer d'inviter les États Membres à présenter des rapports annuels sur leurs activités spatiales.

E. Colloque

17. Conformément à la résolution 59/116 de l'Assemblée générale en date du 10 décembre 2004, un colloque s'est tenu les 21 et 22 février 2005, qui avait pour thème l'intégration de données satellitaires à haute résolution et hyperspectrales aux fins de l'agriculture de précision, de la surveillance de l'environnement et d'autres nouvelles applications possibles. La première séance, présidée par M. D. Vidal-Madjar (COSPAR) portait sur l'intégration de ces données aux fins de l'agriculture de précision et de la surveillance de l'environnement tandis que la seconde, présidée

par M. M. J. Zimmerman (FAI), était consacrée aux nouvelles applications possibles de ces données.

18. Lors de ce colloque, des exposés ont été présentés, qui portaient sur: l'utilisation de données à haute résolution et hyperspectrales pour l'agriculture de précision et la surveillance de l'environnement, par G. Saito, de l'Université de Tohoku (Japon); l'utilisation de l'ortho-imagerie à très haute résolution dans les systèmes européens d'identification des parcelles agricoles, par O. Léo du Centre commun de recherche (Italie); les technologies de fusion de données et leurs applications aux systèmes d'observation par satellite, par A. Azcárraga Arana, de SENER (Espagne); les applications opérationnelles à partir de données superspectrales aux fins de l'agriculture de précision et de la surveillance de l'environnement, par P. Houdry, d'EADS Astrium (France); l'intérêt des images reçues du satellite indien de détection IRS au regard de la prise de décision concernant les applications à l'agriculture et à l'environnement, par V. Sundararamaiah, de l'Organisation indienne de recherche spatiale (Inde); l'exploitation d'images à haute résolution au Maroc, par M. Merdas, du Centre royal de télédétection spatiale (Maroc); les nouvelles applications en vue de la surveillance des systèmes écologiques dépendant des sols en milieu urbain, par G. A. Wood, de la Cranfield University de Silsoe (Royaume-Uni); la contribution de l'observation de la Terre au regard de l'aide humanitaire et de l'atténuation des catastrophes: enseignements tirés de l'initiative GMES, par P. Bally, Agence spatiale européenne. Ces exposés ont été suivis de débats.

F. Coordination des activités spatiales des organismes des Nations Unies et coopération interinstitutions

19. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que la vingt-cinquième Réunion interorganisations sur les activités spatiales avait eu lieu à Vienne du 31 janvier au 2 février 2005. Il était saisi du rapport de la Réunion sur ses délibérations (A/AC.105/842), du rapport du Secrétaire général intitulé "Coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace: orientations et résultats escomptés pour la période 2005-2006" (A/AC.105/841) et d'un rapport sur les technologies, applications et initiatives nouvelles ou émergentes dans le cadre de la coopération interorganisations dans le domaine spatial" (A/AC.105/843). Il a noté que la prochaine Réunion interorganisations, organisée par l'UNESCO, se tiendrait à Paris à la fin de janvier 2006.

20. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que la Réunion interorganisations a mis à jour la liste des principaux programmes et activités des États membres du Comité concernant l'espace et celle des organismes des Nations Unies qui donnent suite à des recommandations spécifiques énoncées dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable¹ (voir A/AC.105/C.1/2005/CRP.4). Il a également noté que, depuis l'année dernière, cette liste s'était considérablement étoffée et qu'elle permettait utilement d'éviter les doubles emplois et de créer des synergies entre les utilisateurs finals et les prestataires de moyens spatiaux qui souhaitaient mettre en œuvre les mesures préconisées dans le Plan.

21. Le Sous-Comité a noté qu'à l'issue de la vingt-cinquième Réunion interorganisations, le 2 février 2005, celle-ci a tenu son deuxième débat informel ouvert aux États membres et observateurs du Comité, qui portait sur les techniques

spatiales aux fins de la gestion des catastrophes: perspectives au sein du système des Nations Unies.

22. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que, comme le Comité l'en avait priée, la Réunion interorganisations s'est penchée sur la question d'une plus grande participation des organismes des Nations Unies aux travaux du Comité et de ses organes subsidiaires. Il a noté aussi que la Réunion avait estimé que l'organisation d'un débat informel en marge de ses sessions annuelles permettait utilement de favoriser la concertation entre les organismes des Nations Unies et les États membres du Comité. Le Sous-Comité a fait sienne la recommandation de la Réunion selon laquelle les débats devraient continuer à se tenir. Il a noté par ailleurs que les organismes des Nations Unies allaient étudier les moyens de participer davantage aux travaux du Comité et de ses organes subsidiaires et, à cet effet, rédiger des rapports, à leur demande, sur des questions liées à tel ou tel point de l'ordre du jour, et présenter des informations et des rapports sur celles de leurs activités intéressant les travaux du Comité et des sous-comités.

23. Le Sous-Comité a noté que la Réunion interorganisations s'était penchée sur le fait que certains organismes des Nations Unies participaient moins à ses sessions. Il a approuvé la proposition de la Réunion selon laquelle le Comité devrait inciter ces organismes à participer aux travaux de la Réunion.

24. Le Sous-Comité s'est félicité que la Réunion interorganisations se soit penchée sur les moyens d'établir des inventaires des ressources spatiales et notamment des bases de données, des dispositifs spatiaux et des matériels de formation. Ceci aiderait les organismes des Nations Unies à utiliser de manière plus efficace les ressources à leur disposition.

G. Adoption du Rapport du Sous-Comité scientifique et technique

25. Après avoir examiné les différents points inscrits à son ordre du jour, le Sous-Comité scientifique et technique, à sa 637^e séance, le 4 mars 2005, a adopté le rapport sur les travaux de sa quarante-deuxième session, dont il saisira le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, et qui renferme les vues et recommandations exposées dans les paragraphes ci-après.

II. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

26. Conformément à la résolution 59/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a poursuivi l'examen du point 5 de son ordre du jour, intitulé "Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales".

27. À la 620^e séance, la Spécialiste des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales a donné un aperçu des activités entreprises et prévues dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

28. Les représentants du Brésil, de la Colombie, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde et du Japon, tout comme l'observateur de la Suisse, ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour.

29. Les exposés spéciaux ci-après ont été présentés au titre de ce point de l'ordre du jour:

a) Les nouvelles initiatives de l'Organisation indienne de recherche spatiale concernant les applications spatiales (réseau de centres communaux de documentation et réseau Edusat), par le représentant de l'Inde;

b) Le système d'enseignement des sciences aérospatiales en Fédération de Russie, par le représentant de la Fédération de Russie;

c) Les communications par satellite peu onéreuses aux fins de la gestion des catastrophes, par le représentant de l'Autriche.

30. Conformément à la résolution 59/116 de l'Assemblée générale, à sa 622^e séance, le 23 février, le Sous-Comité a de nouveau convoqué le Groupe de travail plénier, sous la présidence de M. Muhammad Nasim Shah (Pakistan). Le Groupe de travail plénier a tenu 10 séances du 23 février au 4 mars. Lors de sa 636^e séance, le 4 mars, le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail plénier qui figure à l'annexe I du présent rapport.

A. Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

31. Le Sous-Comité était saisi du rapport de la Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/840). Il a noté que les activités prévues pour 2004 au titre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales avaient été menées à bien et s'est félicité du travail accompli par la Spécialiste à cet égard.

32. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que, depuis la session précédente, des ressources supplémentaires pour 2004 avaient été fournies par divers États Membres et organisations, comme il était indiqué dans le rapport de la Spécialiste (A/AC.105/840, par. 50 et 51).

33. Le Sous-Comité s'est déclaré préoccupé par le montant toujours modeste des moyens financiers disponibles pour exécuter le Programme et a appelé les États Membres à en compléter le financement par des contributions volontaires. Estimant que les ressources limitées de l'ONU devraient être consacrées essentiellement aux activités ayant rang de priorité absolue, il a fait observer que l'exécution du Programme constituait l'activité prioritaire du Bureau des affaires spatiales.

34. Le Sous-Comité a noté que le Programme aidait les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition à participer aux activités spatiales conformément aux recommandations d'UNISPACE III, en particulier à celles figurant dans "Le Millénaire de l'espace: la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain"² et dans le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur l'examen de l'application des recommandations d'UNISPACE III (A/59/174), et à en tirer parti.

35. Le Sous-Comité a noté que les activités menées au titre du Programme avaient pour objet de promouvoir, grâce à la coopération régionale et internationale, le recours aux sciences et techniques spatiales et à leurs applications aux fins du développement économique et social durable des pays en développement, en sensibilisant les décideurs aux avantages économiques et autres pouvant en être

obtenus, en créant ou renforçant les capacités des pays en développement à exploiter les techniques spatiales, et en intensifiant les activités d'information et de sensibilisation afin de mieux faire connaître les avantages effectivement obtenus. Par ailleurs, le Sous-Comité a noté que la Spécialiste des applications spatiales tiendrait compte des directives du Groupe de travail plénier figurant à l'annexe I du présent rapport.

36. Le Sous-Comité a noté que les activités prévues au titre du Programme pour 2005 (autres que les conférences, stages de formation, ateliers et colloques mentionnés plus loin au paragraphe 42) viseraient principalement à :

a) Contribuer à la formation afin de renforcer les capacités des pays en développement, notamment par l'intermédiaire des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU;

b) Prêter une assistance technique afin de favoriser le recours aux techniques spatiales dans le cadre des programmes de développement, et à cet effet, en particulier, continuer d'appuyer ou de lancer des projets pilotes faisant suite à des activités menées précédemment au titre du Programme;

c) Faciliter l'accès aux documents et autres types d'information concernant l'espace en vue de leur diffusion auprès du public et entreprendre des activités de sensibilisation pour favoriser la participation des jeunes aux activités spatiales.

1. 2004

Réunions, séminaires, colloques, stages de formation et ateliers

37. S'agissant des activités exécutées en 2004 dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, le Sous-Comité a remercié les Gouvernements allemand, américain, autrichien, brésilien, canadien, chinois, iranien, népalais, pakistanais, saoudien, soudanais, suédois et suisse, ainsi que l'ESA, l'AIA, la FIA, le Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, Space Imaging Middle East et l'UNESCO, qui ont coparrainé les divers ateliers, colloques et stages de formation tenus dans le cadre du Programme, comme indiqué dans le rapport de la Spécialiste des applications spatiales (A/AC.105/840, par. 51 et annexe I).

Bourses de longue durée pour une formation approfondie

38. Le Sous-Comité a remercié le Gouvernement italien, qui a, par l'intermédiaire de l'École polytechnique de Turin et l'Institut d'études supérieures Mario Boella et en collaboration avec l'Institut électrotechnique italien Galileo Ferraris, offert cinq bourses d'une durée d'un an en vue d'études du troisième cycle sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et leurs applications à l'École polytechnique de Turin.

39. Le Sous-Comité a noté qu'il importait de développer les possibilités de formation approfondie pour tout ce qui touche aux sciences et techniques spatiales et à leurs applications au moyen de bourses de longue durée, et il a instamment prié les États Membres d'offrir de telles possibilités dans leurs établissements spécialisés.

Services consultatifs techniques

40. Le Sous-Comité a pris note des services consultatifs suivants, assurés dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, à l'appui d'activités et de projets favorisant la coopération régionale et mondiale dans ce domaine (voir A/AC.105/840, par. 37 à 46):

a) Assistance au Conseil Asie-Pacifique des communications par satellite (APSCC) en vue de promouvoir le développement et la coopération dans le domaine des communications par satellite en Asie et dans le Pacifique;

b) Participation à l'étude sur les satellites à bande large dans la région Asie-Pacifique, réalisée conjointement par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, l'Union internationale des télécommunications et l'APSCC;

c) Planification et organisation d'activités concernant la télésanté, conclusion d'un accord de partenariat avec la Société internationale de télémédecine et détermination, avec les États-Unis d'Amérique et l'Inde, des contours d'un projet de télésanté spatiale;

d) Participation à la Conférence de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et présentation aux États membres de l'Institut d'informations sur les applications des techniques spatiales aujourd'hui exploitées à des fins civiles et pacifiques;

e) Prestation d'une assistance au Gouvernement colombien, qui assure le secrétariat temporaire de la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques, et, à cet effet, recensement et agencement de projets pilotes dans des domaines d'application visés par le plan d'action de la Conférence, aide à l'organisation d'un séminaire sur les activités spatiales en Colombie dans une optique latino-américaine, ainsi qu'à l'élaboration d'un livre blanc sur la nécessité de créer un organisme national de coordination des activités spatiales en Colombie et l'intérêt de désigner un agent de liaison pour les activités de coopération internationale;

f) Cofinancement du camp sur l'espace pour les Amériques, organisé par l'Agence spatiale chilienne dans le cadre de la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques;

g) Présidence du Groupe de travail sur l'éducation, la formation et le renforcement des capacités du CEOS;

h) Poursuite du concours apporté au programme de suivi des stages de formation ONU/ESA à l'utilisation des techniques de télédétection pour le développement durable;

i) Collaboration avec l'ESA en vue de la réalisation d'un projet en Afrique concernant la mise en place d'un système d'information afin de localiser, de surveiller et d'étudier les zones inondées, et de dresser l'inventaire des eaux de surface dans le bassin du Nakambé (Burkina Faso);

j) Participation aux travaux du Groupe de travail spécial intergouvernemental sur l'observation de la Terre, en qualité de membre du sous-groupe sur le renforcement des capacités qui en relève, et contribution à la création de synergies entre les activités du Groupe et celles du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, notamment par l'intermédiaire des équipes chargées d'appliquer les recommandations d'UNISPACE III;

(k) Assistance au Gouvernement chilien pour l'organisation de la conférence régionale intitulée "L'espace et l'eau: vers le développement durable et la sécurité humaine", qui s'est déroulée à Santagio les 1^{er} et 2 avril 2004 dans le cadre du Salon international de l'aéronautique et de l'espace.

2. 2005

Réunions, séminaires, colloques stages de formation et ateliers

41. Le Sous-Comité a remercié le Gouvernement suédois et le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes, affilié à l'ONU, qui ont organisé conjointement le deuxième atelier régional sur l'évaluation de l'impact de la série de stages internationaux ONU/Suède de formation d'enseignants aux techniques de télédétection tenus entre 1990 et 2004, tenu à São José dos Campos (Brésil) du 21 au 25 février 2005.

42. Le Sous-Comité a recommandé d'approuver les réunions, séminaires, colloques stages de formation et ateliers ci-après qui seront organisés conjointement par le Bureau des affaires spatiales, les autorités du pays d'accueil et d'autres organismes en 2005:

a) Stage de formation ONU/Australie sur les systèmes de recherche et de sauvetage assistés par satellite, devant se tenir à Canberra du 14 au 18 mars;

b) Séminaire international ONU/Algérie/ESA sur l'exploitation des techniques spatiales aux fins de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles, devant se tenir à Alger du 22 au 26 mai;

c) Colloque ONU/Autriche/ESA sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable: soutenir le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable, devant se tenir à Graz (Autriche) en septembre;

d) Stage de formation ONU/Argentine/ESA sur les applications des données et techniques spatiales aux questions de santé, devant se tenir à Córdoba (Argentine) du 19 au 23 septembre;

e) Atelier régional ONU/Grèce sur l'exploitation des techniques spatiales aux fins de la gestion des catastrophes: surveillance et évaluation des risques sismiques et volcaniques, devant se tenir à Athènes en septembre;

f) Atelier ONU/FIA sur l'enseignement des sciences spatiales aux fins du développement durable devant se tenir à Kitakyushu (Japon) les 14 et 15 octobre;

g) Sixième Atelier ONU/Académie internationale d'astronautique sur les petits satellites au service des pays en développement: une contribution au développement durable, devant se tenir à Fukuoka (Japon) le 19 octobre;

h) Réunion du groupe d'experts ONU/ESA/Suisse sur la télédétection au service du développement durable dans les zones montagneuses, devant se tenir au Népal en octobre;

i) Atelier ONU/ESA sur les sciences spatiales fondamentales: Année internationale de la physique solaire, devant se tenir à Al-Aïn (Émirats arabes unis) du 20 au 23 novembre;

j) Atelier ONU/Nigéria sur le droit de l'espace, devant se tenir à Abuja en novembre;

k) Atelier ONU/Chine sur la télésanté, devant se tenir en Chine du 5 au 9 décembre;

l) Ateliers et stages de formation devant se tenir dans les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU.

B. Service international d'information spatiale

43. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que la seizième livraison de la série *Seminars of the United Nations Programme on Space Applications*³, qui contient une sélection de documents sur les activités du Programme, avait été publiée. Il a également pris note avec satisfaction de la publication de *Highlights in Space 2004*⁴, ouvrage établi à partir d'un rapport du COSPAR et de la FIA, en collaboration avec l'Institut international de droit spatial. Il a adressé ses remerciements aux personnes ayant contribué à ces travaux.

44. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Secrétariat avait continué d'étoffer le Service international d'information spatiale et le site Internet du Bureau des affaires spatiales (www.oosa.unvienna.org). Il a également noté avec satisfaction que le secrétariat assurait la maintenance d'un site Internet sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies (www.uncosa.unvienna.org).

C. Coopération régionale et interrégionale

45. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des efforts constants déployés dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, conformément à la résolution 45/72 de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1990, en vue de piloter l'action menée au niveau international pour créer des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales auprès d'établissements d'enseignement nationaux ou régionaux existant dans les pays en développement. Il a également noté qu'une fois créé, chaque centre pouvait se développer et intégrer un réseau consacré à des aspects précis des programmes des établissements susmentionnés dans le domaine des sciences et des techniques spatiales dans chaque région.

46. Le Sous-Comité a rappelé que, dans sa résolution 50/27 du 6 décembre 1995, l'Assemblée générale avait fait sienne la recommandation du Comité tendant à ce que ces centres soient mis en place dans les meilleurs délais sur la base d'une affiliation à l'Organisation des Nations Unies, affiliation qui leur donnerait la notoriété indispensable et accroîtrait leur chance d'attirer des donateurs et d'établir des relations scientifiques avec des institutions nationales et internationales dans le domaine de l'espace.

47. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction qu'en 2004, le Programme s'était efforcé: a) de contribuer au développement de pages Web pour tous les centres régionaux; b) de diffuser dans le monde entier des informations sur les activités de formation menées par les centres régionaux en utilisant les répertoires existants d'adresses postales et électroniques; c) de communiquer des informations sur les centres régionaux en vue de leur inclusion dans des répertoires internationaux; d) d'élaborer des panneaux d'information sur les centres régionaux en vue de les intégrer à l'exposition permanente sur l'espace dans les locaux de l'Office des

Nations Unies à Vienne; e) d'organiser la présentation d'exposés sur les réalisations des centres régionaux aux sessions du Comité et lors d'activités organisées dans le cadre du Programme; f) de mettre au point un outil commun de comptabilité pour les ressources financières accordées aux centres régionaux au titre du Programme.

48. Le Sous-Comité a également noté que les principales activités des centres régionaux ayant reçu un appui au titre du Programme en 2004 ainsi que celles prévues en 2005 et 2006 étaient exposées dans le rapport de la Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/840, annexe III).

49. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que l'Inde, qui était le pays hôte du centre régional pour l'Asie et le Pacifique, fournissait un appui important en termes de ressources pour permettre au centre d'exécuter son programme d'activités.

50. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que, comme l'avait noté l'Assemblée générale dans sa résolution 59/116, le Gouvernement équatorien avait fait part de son intention d'accueillir la cinquième Conférence de l'espace pour les Amériques, qui devait se tenir à Quito en juillet 2006 et qu'un groupe d'experts internationaux avait été constitué pour l'aider à l'organiser. Il a noté également que le Chili organiserait une réunion préparatoire à cette conférence en marge du Salon international de l'aéronautique et de l'espace, qui se tiendrait à Santiago, en mars 2006. Il a par ailleurs noté que la Colombie avait proposé d'appuyer ces deux manifestations.

51. Le Sous-Comité a également noté avec satisfaction que le Gouvernement nigérian avait l'intention d'organiser en 2005, en collaboration avec les Gouvernements algérien et sud-africain, la première Conférence africaine sur l'espace.

52. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que, comme ils l'avaient déclaré à la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques, les États d'Amérique latine étaient disposés à coopérer étroitement avec le Nigéria à la réalisation de toutes les activités susceptibles de favoriser la coopération interrégionale, conformément aux recommandations de la Deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE-82).

III. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

53. Conformément à la résolution 59/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a poursuivi l'examen du point 5 relatif à l'application des recommandations d'UNISPACE III. Conformément au paragraphe 16 de cette résolution, il a prié le Groupe de travail plénier constitué à sa 622^e séance, le 23 février, d'examiner cette question.

54. À sa 636^e séance, le 4 mars, le Sous-Comité a fait siennes les recommandations du Groupe de travail plénier concernant l'application des recommandations d'UNISPACE III, telles qu'elles figuraient dans le rapport du Groupe (voir annexe I).

55. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour: Canada, Chili, Chine, États-Unis d'Amérique, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Malaisie, Nigéria et Royaume-Uni. Les observateurs de l'Université internationale de l'espace (ISU) et de la Spaceweek International Association ont également fait des déclarations.
56. Les exposés techniques suivants ont été présentés:
- a) Missions spatiales récentes de l'ESA, par l'observateur de l'ESA;
 - b) Missions habitées vers Europe et Titan, par l'observateur de l'ISU.
57. Le Sous-Comité était saisi, pour examen, du rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique: note du Secrétaire général (A/59/174).
58. Le Sous-Comité s'est félicité que l'examen par l'Assemblée générale de l'application des recommandations d'UNISPACE III ait été un succès et il a remercié tous ceux qui y avaient contribué, en particulier M. Niklas Hedman (Suède), le Président du groupe de travail qui avait élaboré le rapport à l'Assemblée générale (A/59/174).
59. Le Sous-Comité a souligné qu'il était important de mettre en œuvre le Plan d'action contenu dans le rapport (A/59/174, sect. VI.B), que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 59/2 du 20 octobre 2004.
60. Le Sous-Comité a noté que, conformément au paragraphe 18 de la résolution 59/2 de l'Assemblée générale, le Comité devrait poursuivre, lors de ses futures sessions et à compter de sa quarante-huitième session, l'examen de l'application des recommandations d'UNISPACE III, jusqu'à ce que le Comité estime que des résultats concrets ont été obtenus.
61. Le Sous-Comité a constaté que les États Membres continuaient de donner effet aux recommandations d'UNISPACE par le biais de programmes nationaux et régionaux et d'activités de coopération bilatérale, ainsi que par des activités de coopération et d'intégration facilitées par le Comité et ses sous-comités à l'échelle régionale et internationale.
62. Le Sous-Comité a estimé que les équipes chargées d'appliquer les recommandations d'UNISPACE III étaient un dispositif utile que les autres organismes des Nations Unies pourraient utiliser pour appliquer les recommandations d'autres grandes conférences tenues dans le cadre du système des Nations Unies.
63. Il a été déclaré que le Sous-Comité devrait continuer à utiliser un large éventail de mécanismes pour faciliter l'application des recommandations d'UNISPACE III, en envisageant en particulier d'adopter, lorsqu'il y a lieu, une approche plus intégrée.
64. Le Sous-Comité est convenu que le Comité avait accompli des progrès considérables dans l'application des recommandations d'UNISPACE III en classant par ordre de priorité et en analysant les points figurant dans le texte "Le Millénaire de l'espace: Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain" adopté

par UNISPACE III, et en formulant d'autres recommandations sur la marche à suivre.

65. On a estimé que les travaux du Comité étaient entrés dans une nouvelle phase et que la poursuite de l'application des recommandations d'UNISPACE III passerait par la mise en œuvre des recommandations faites par les équipes créées par le Comité.

66. Une délégation a déclaré que l'application des recommandations d'UNISPACE III avait certes fait davantage prendre conscience aux États Membres de l'intérêt des techniques spatiales pour l'humanité, mais qu'il fallait encore faire beaucoup plus pour que les pays en développement puissent en tirer un avantage pratique. Elle a estimé qu'en donnant suite aux recommandations des équipes créées par le Comité, on obtiendrait des résultats concrets au profit des pays en développement.

67. Le Sous-Comité a estimé qu'il fallait continuer de travailler à la mise en place d'un système mondial qui permette de gérer les efforts destinés à atténuer les effets des catastrophes naturelles, les actions de secours et la prévention, comme le recommande la Déclaration de Vienne. À ce propos, il a noté avec satisfaction que, comme l'Assemblée générale l'a recommandé au paragraphe 9 de sa résolution 59/2, un groupe spécial composé d'experts des États membres intéressés du Comité et des organisations internationales compétentes avait été chargé d'étudier la possibilité de créer une entité internationale pour assurer la coordination et fournir les moyens d'une optimisation de l'efficacité des services spatiaux pour les besoins de la gestion des catastrophes.

68. Une délégation a déclaré qu'une organisation internationale de coordination spatiale pour la gestion des catastrophes devrait être créée sous l'égide du système des Nations Unies. Elle a estimé que cette organisation devrait notamment avoir pour mandat d'assurer la diffusion rapide d'informations sur les derniers résultats des activités de recherche et de développement concernant l'utilisation des données satellitaires ainsi que d'informations aux fins de la prévision des tremblements de terre.

69. Certaines délégations ont dit que lorsqu'il examinera la possibilité de créer une entité internationale chargée de coordonner les services spatiaux aux fins de la gestion des catastrophes, le Sous-Comité pourrait envisager d'inclure cette fonction de coordination dans le mandat du Bureau des affaires spatiales. Il a été dit qu'en tant qu'entité des Nations Unies, le Bureau était qualifié pour cette tâche et que cette approche, avec une modeste augmentation de ressources, serait moins onéreuse que de créer une nouvelle entité.

70. Il a été suggéré que le groupe spécial d'experts, lorsqu'il étudiera la possibilité de créer une organisation internationale de coordination spatiale pour la gestion des catastrophes, examine les points suivants: a) la possibilité d'établir des liens avec les activités d'autres organisations et avec d'autres systèmes de gestion des catastrophes; b) l'organigramme envisageable pour une telle organisation notamment la possibilité de l'intégrer à une entité existante ou d'en faire une entité indépendante; et c) les ressources, notamment financières, nécessaires, ainsi que les options recommandées pour assurer la pérennité de cette organisation.

71. Le Sous-Comité est convenu que le Bureau des affaires spatiales devrait poursuivre ses efforts visant à coordonner l'application des techniques spatiales à la gestion des catastrophes et à promouvoir l'utilisation et les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite.

72. On a estimé que le Bureau pourrait renforcer l'impact des ateliers sur l'utilisation des GNSS en y traitant une plus large gamme d'applications, et qu'il pourrait encourager les industriels à y participer en organisant une exposition ou des manifestations sur des applications spécifiques.

73. Le Comité a pris note avec satisfaction des rapports des États Membres sur la promotion et l'organisation d'actions de communication avec le public pour marquer la Semaine mondiale de l'espace.

IV. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre

74. Conformément à la résolution 59/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a poursuivi l'examen du point 6 de l'ordre du jour, relatif à la télédétection de la Terre.

75. À cette occasion, les participants ont passé en revue les programmes de télédétection menés à l'échelon national ou en coopération. Divers exemples de programmes nationaux ainsi que de coopération bilatérale, régionale et internationale ont été présentés. Les représentants du Brésil, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Inde, du Japon et de la Thaïlande ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour. L'observateur du CEOS a également fait une déclaration.

76. Le représentant de la République de Corée a présenté un exposé technique sur le programme de satellites de télédétection en République de Corée.

77. Le Sous-Comité a souligné l'importance des données satellitaires d'observation de la Terre pour appuyer les travaux menés dans un certain nombre de domaines de développement essentiels tels que la gestion des ressources en eau, la surveillance des zones côtières, la pêche, les études géologiques, la cartographie de l'utilisation des sols/de la couverture terrestre, l'agriculture, la gestion des ressources forestières, la planification urbaine, la surveillance et l'évaluation de la dégradation des sols, l'océanographie, le contrôle des drogues illicites, l'évaluation de la qualité de l'air, la surveillance du changement climatique mondial et des gaz à effet de serre, ainsi que la prévention des catastrophes naturelles, l'atténuation de leurs effets et les opérations de secours.

78. Le Sous-Comité a souligné qu'il existait aujourd'hui de très nombreux capteurs spatiaux embarqués sur des satellites – tels que le satellite avancé d'observation des sols ALOS, les satellites Aqua, Aura, le satellite Pathfinder d'observation des nuages et des aérosols à l'aide d'un lidar infrarouge (CALIPSO), les satellites CBERS-2 et CBERS-2B, le satellite de détection des émissions électromagnétiques transmises à partir des régions sismiques (DEMETER), les

satellites de la constellation de gestion des catastrophes DMC (AISAT-1, BILSAT-1, NigeriaSat-1 et UK-DMC), le satellite d'observation des gaz à effet de serre (GOSAT), les satellites INSAT-1D, IRS-1C, IRS-P3, IRS-P4 et IRS-P5 (Cartosat-1), le satellite KOMPSAT-2, les satellites Landsat-5 et Landsat-7, le Système opérationnel d'observation de l'environnement en orbite polaire (NPOESS) des États-Unis, le satellite d'observation et de télécommunications (SAOCOM), le microsatellite de polarisation et anisotropie des réflectances au sommet de l'atmosphère, couplées avec un satellite d'observation emportant un Lidar (PARASOL), les satellites SAC-C, SAC-D et RADARSAT-2, les satellites de collecte de données SCD-1 et SCD-2 et le satellite de mesure des pluies tropicales TRMM – et qu'il y en aurait de plus en plus. Cela contribuera à renforcer l'appui aux divers domaines du développement durable.

79. Le Sous-Comité a pris note d'un certain nombre de projets internationaux concernant l'exploitation de techniques spatiales destinés à appuyer le développement durable, tels que le projet de collecte de données sur l'environnement exécuté par le Brésil et le Mozambique, qui vise à l'installation d'un système de surveillance des ressources en eau et de l'environnement au Mozambique, le projet proposé conjointement par l'Afrique du Sud, l'Algérie et le Nigéria en vue de mettre au point et lancer une constellation de satellites à haute résolution pour la gestion des ressources africaines, le partenariat stratégique entre la Chine et le Brésil relatif au satellite sino-brésilien d'exploration des ressources terrestres (CBERS); et l'appui prêté par l'ESA et le Canada, dans le cadre de l'initiative TIGER, aux pays africains en vue de l'exploitation des techniques spatiales d'observation de la Terre aux fins de la gestion des ressources en eau.

80. Le Sous-Comité a souligné combien il importait d'assurer un accès non discriminatoire pour un coût et dans des délais raisonnables aux données de télédétection et aux informations qui en découlent, ainsi que de renforcer les capacités d'adoption et d'exploitation des techniques de télédétection, en particulier pour répondre aux besoins des pays en développement.

81. Le Sous-Comité a invité à poursuivre la coopération internationale en matière d'exploitation des satellites de télédétection, en particulier par la mise en commun des données d'expérience et des techniques dans le cadre de projets bilatéraux, régionaux et internationaux. Il a noté le rôle important joué par des organismes tels que le CEOS, la SIPT et la FIA et par des entités internationales telles que le Partenariat de la Stratégie mondiale intégrée d'observation pour promouvoir la coopération internationale en matière d'exploitation des techniques de télédétection, tant pour les programmes de recherche qu'à des fins d'application, en particulier au profit des pays en développement.

82. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction qu'au troisième Sommet sur l'observation de la Terre qui s'est tenu à Bruxelles le 16 février 2005, les représentants d'une cinquantaine de pays avaient décidé de créer le Groupe de travail spécial sur l'observation de la Terre et avaient approuvé un plan sur 10 ans en vue de l'établissement du système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS). Ce dernier devrait apporter des avantages durables à l'ensemble de l'humanité, en permettant de mieux coordonner les investissements actuels et futurs en matière de systèmes d'observation de la Terre, en fournissant un service à divers types d'utilisateurs et, enfin, en ayant de très nombreuses retombées positives pour les particuliers, pour l'économie et pour l'environnement.

83. L'avis a été exprimé que les petits satellites offraient la possibilité de développer des applications concurrentielles d'observation de la Terre et que des missions faisant intervenir de tels satellites devraient être réalisées, en tenant compte des complémentarités découlant de l'exploitation des données recueillies par les satellites d'observation actuellement en orbite.

84. Une délégation a exprimé l'avis que pour faire passer les techniques et les méthodes d'observation de la Terre du domaine spatial à celui des utilisateurs, il conviendrait de commencer à former, dès l'école, les utilisateurs de la prochaine génération.

V. Débris spatiaux

85. Conformément à la résolution 59/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a poursuivi l'examen du point 7 de l'ordre du jour, intitulé "Débris spatiaux", conformément au plan de travail adopté à sa trente-huitième session (A/AC.105/761, par. 130).

86. Les représentants du Canada, du Chili, de la Chine, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Italie, du Japon, de la République tchèque et du Royaume-Uni ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour.

87. Les exposés scientifiques et techniques sur la question des débris spatiaux ci-après ont été présentés:

- a) Repositionnement du satellite INSAT-2DT à partir de l'orbite géostationnaire, par le représentant de l'Inde;
- b) Activités relatives aux débris spatiaux au Japon, par le représentant du Japon;
- c) Activités de la Fédération de Russie dans le domaine de la réduction des débris spatiaux, par le représentant de la Fédération de Russie;
- d) Nouvelles orientations pour 2004 concernant les débris spatiaux aux États-Unis d'Amérique, par le représentant des États-Unis d'Amérique;
- e) Rapport d'activité du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux concernant les directives relatives à la réduction des débris spatiaux et document annexe, par l'observateur du Comité de coordination interinstitutions.

88. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

- a) Note du Secrétariat concernant la recherche nationale sur les débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaires et les problèmes relatifs à leurs collisions avec des débris spatiaux, dans laquelle étaient reproduites les réponses reçues des États membres sur la question (A/AC.105/838 et Add. 1);
- b) Examen par le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux des observations faites par les États membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les propositions concernant la réduction des débris spatiaux et résultats de la réunion consultative du Comité de

coordination interinstitutions sur les débris spatiaux et du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique tenue à Vancouver (Canada), le 4 octobre 2004 (A/AC.105/C.1/L.279).

89. Le Sous-Comité est convenu que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les agences spatiales devraient une nouvelle fois être invités à soumettre des rapports consacrés à la recherche sur la question des débris spatiaux, de la sûreté des satellites équipés de sources d'énergie nucléaires et des problèmes relatifs à leurs collisions avec des débris spatiaux.

90. Le Sous-Comité est convenu que les États Membres, en particulier ceux qui poursuivaient des programmes spatiaux, devraient accorder davantage d'attention aux problèmes des collisions entre des objets spatiaux, notamment ceux ayant des sources d'énergie nucléaires à leur bord, et des débris spatiaux ainsi qu'à la rentrée de ces débris dans l'atmosphère et à d'autres aspects de la question. Il a noté que dans sa résolution 59/116, l'Assemblée générale avait demandé que les recherches nationales sur cette question se poursuivent, que les techniques de surveillance des débris spatiaux soient améliorées et que des données sur ces débris soient rassemblées et diffusées. Le Sous-Comité est convenu que les recherches sur les débris spatiaux devraient être poursuivies et que les États Membres devraient communiquer à toutes les parties intéressées les résultats de ces recherches, notamment des informations sur les pratiques qui s'étaient révélées efficaces pour limiter la production de débris spatiaux.

91. Le Sous-Comité a noté que les États-Unis avaient approuvé les directives relatives à la réduction des débris spatiaux par le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux et que leurs agences nationales suivaient en matière de réduction des débris des pratiques conformes à ces directives. Il a également noté que le Japon avait mis en place une norme de réduction des débris fondée sur les directives du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux et que la France, l'Italie et le Royaume-Uni utilisaient ces directives conjointement avec le code européen de conduite pour la réduction des débris spatiaux comme référence dans le cadre réglementaire mis en place pour les activités spatiales nationales.

92. Le Sous-Comité a noté que la France avait commencé les opérations de désorbitation de son satellite HELIOS 1B et qu'elle commencerait les opérations de réorbitation de son satellite TELECOM 2B en 2005, et que l'Inde avait procédé, à titre de mesure volontaire, à la réorbitation de son satellite INSAT-2DT, ce qui montrait la détermination de ces pays à prendre des mesures pour réduire les débris.

93. Le Sous-Comité a également noté que le Canada avait également pris en compte l'effet des débris spatiaux dans la conception des engins spatiaux RADARSAT-1 et 2, et que l'Inde avait prévu des mesures de passivation au stade de la conception des étages supérieurs de ces lanceurs.

94. Conformément à la résolution 59/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité, à sa 628^e séance, le 28 février, a créé un groupe de travail présidé par M. Claudio Portelli (Italie) chargé d'examiner, selon que de besoin, les propositions du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux relatives à la réduction des débris et toutes observations connexes qu'il pourrait recevoir.

95. À sa 635^e séance, le 3 mars, le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail (voir l'annexe II au présent rapport).
96. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux avait poursuivi ses efforts visant à améliorer encore l'état des connaissances sur les divers aspects techniques de la question des débris spatiaux, en tenant compte des observations présentées par les États membres au sujet de ses directives relatives à la réduction des débris spatiaux.
97. Plusieurs délégations ont déclaré que pour permettre aux États de continuer à avoir accès sans restriction à l'espace, tous les pays menant des programmes spatiaux devraient mettre en œuvre des mesures de réduction des débris spatiaux le plus rapidement possible.
98. On a exprimé l'opinion que le Sous-Comité pourrait, après avoir adopté son propre document sur la réduction des débris spatiaux, inviter le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux à élaborer un manuel technique détaillé qui présenterait les fondements techniques des diverses recommandations proposées relatives à la réduction des débris et les développerait. Ce manuel serait utile pour la conception des mesures de passivation, des opérations de repositionnement orbital et des autres activités de réduction des débris.
99. On a exprimé l'opinion que l'environnement spatial devrait être protégé afin que tous les pays en développement puissent explorer l'espace à des fins pacifiques sans contrainte, et que tous ceux qui sont largement responsables de la situation présente et ceux qui ont les moyens de prendre des mesures pour réduire les débris spatiaux devraient jouer un rôle majeur dans ce domaine.
100. Il a été réaffirmé que l'environnement spatial devrait être protégé afin que tous les États puissent explorer l'espace à des fins pacifiques sans contrainte.
101. On a exprimé l'opinion que les débris spatiaux constituaient un danger pour la vie humaine ainsi que pour les ressources naturelles, l'environnement et les activités économiques des États.
102. Une délégation a déclaré que les États susceptibles d'être touchés par les débris résultants du lancement d'une fusée devraient être informés par une notification contenant un certain nombre d'informations essentielles telles que la date, l'heure et la trajectoire prévues et effectives du lancement. Elle a engagé les États Membres à examiner attentivement leurs procédures de notification afin de s'assurer qu'elles sont adéquates.
103. Selon une opinion, la réduction des débris ne se limitait pas à la procédure d'autorisation d'un système spatial mais se poursuivait tout au long des phases d'exploitation et d'élimination de ce système en vertu de l'obligation conventionnelle d'assurer la supervision et le contrôle nécessaires.
104. Il a été réaffirmé qu'un réseau de points focaux spécialisés devrait être mis en place dans tous les pays qui pourraient être concernés par les risques de rentrée de débris et qu'il serait éminemment souhaitable de créer une base de données internationale sur ces points focaux.
105. Il a également été réaffirmé que la mise en œuvre de toutes les mesures de réduction des débris spatiaux se traduirait par des coûts supplémentaires pour tous

les opérateurs commerciaux et qu'il serait donc souhaitable de réfléchir aux moyens de fournir un appui technique et économique.

106. On a exprimé l'opinion qu'en continuant à examiner ce point de l'ordre du jour, le Sous-Comité pourrait contribuer à la mise en œuvre des recommandations de la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain, en particulier pour ce qui est d'assurer une meilleure protection de l'espace circumterrestre et extra-atmosphérique en poursuivant les recherches et en continuant à prendre des mesures pour réduire les débris spatiaux.

107. Une délégation était d'avis que, jusqu'à présent, on n'avait pas accordé assez d'attention à la question des débris que les futures armes anti-satellite pourraient créer en provoquant un impact cinétique ou une explosion endommageant ou détruisant des biens spatiaux. Elle a estimé qu'il pourrait être nécessaire à l'avenir que le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux et le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique examinent toutes les situations génératrices de débris, en collaboration avec les organes intéressés.

VI. Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace

108. Conformément à la résolution 59/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a continué l'examen du point 8 de l'ordre du jour, intitulé "Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace", dans le cadre du plan de travail pluriannuel pour la période 2003-2006, adopté à sa quarantième session (A/AC.105/804, annexe III).

109. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

a) Note du Secrétariat sur la recherche nationale sur les débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaires et les problèmes relatifs à leur collision avec des débris spatiaux (A/AC.105/838 et Add.1);

b) Note du Secrétariat sur une esquisse des objectifs, de la portée et des caractéristiques possibles d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications prévues et prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace (A/AC.105/L.253/Rev.1);

c) Note du Secrétariat sur un avant-projet des séquences correspondant aux options éventuelles en vue de l'établissement d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications prévues et prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace (A/AC.105/L.254/Rev.1);

d) Document de travail contenant un rapport intérimaire présenté par le Président du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace du Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/C.1/L.278);

e) Document de travail présenté par la Fédération de Russie, contenant un examen des programmes spatiaux utilisant des sources d'énergie nucléaires et coopération internationale (A/AC.105/C.1/L.282).

110. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour: Allemagne, Argentine, États-Unis, Fédération de Russie, République de Corée et Royaume-Uni.

111. L'exposé technique ci-après sur la question de l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace a été présenté au Sous-Comité par le représentant des États-Unis: "Développement de la technologie des sources d'énergie nucléaires utilisées dans l'espace: moyens de permettre l'exploration future de l'espace".

112. Une délégation a exprimé l'opinion que les formules possibles définies par le Groupe de travail pourraient offrir aux États Membres une base d'analyse solide qui les aide à s'accorder sur la formule à recommander au Sous-Comité en 2006. Cette délégation a estimé que les applications des sources d'énergie nucléaires utilisées dans les missions spatiales constituaient un élément essentiel qui pourrait aider les pays présents dans l'espace à résoudre les problèmes et à atteindre les objectifs de l'exploration spatiale, en prenant en considération que les discussions sur les sources d'énergie nucléaires menées aux niveaux national et international devraient reposer sur une assise technique solide.

113. Une délégation a exprimé l'opinion que les États Membres étaient, dans la Déclaration de Vienne, convenus de développer les connaissances scientifiques sur l'espace et de protéger l'environnement spatial proche et lointain en poursuivant les recherches en matière de conception, de procédures et de mesures de sécurité dans le domaine de l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Cette délégation a estimé que tous les utilisateurs de l'espace devaient envisager les conséquences possibles de leurs activités, en cours ou prévues, qui faisaient appel à des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, avant que de nouvelles décisions irréversibles soient prises qui affecteraient la poursuite de l'exploitation de l'espace proche ou lointain.

114. Une délégation a estimé qu'étant donné la nécessité de trouver un juste milieu entre l'utilisation nécessaire des sources d'énergie nucléaires dans l'espace et la protection de l'environnement spatial lointain, le recours aux sources d'énergie nucléaires devrait être rigoureusement limité aux missions dans l'espace lointain conformément aux Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace (résolution 47/68 de l'Assemblée générale). Cette même délégation a été d'avis qu'il fallait établir des principes directeurs appropriés et des critères correspondants pour garantir le degré de sûreté le plus élevé des applications des sources d'énergie nucléaires.

115. Une délégation a estimé que les travaux consacrés à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires ne devraient pas se limiter à l'emploi de ces sources dans l'espace lointain. Cette même délégation a noté que des systèmes de sources d'énergie nucléaires étaient lancés depuis la Terre et que les travaux du Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace devraient déboucher sur l'établissement de normes et de règles relatives à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Le recours aux sources d'énergie nucléaires sur orbite initiale dans les situations où cette utilisation semble appropriée ne devrait pas être a priori écarté.

116. Il a été estimé qu'il fallait, autant que possible, utiliser d'autres sources d'énergie pour les missions spatiales et limiter le recours aux sources d'énergie nucléaires à quelques rares cas exceptionnels. Cette même délégation a été d'avis

que les risques manifestes que causerait un échec de lancement ou la rentrée accidentelle d'un engin spatial ayant à bord des sources d'énergie nucléaires devraient être réduits à un minimum absolu, notant que la sûreté était d'une importance cruciale.

117. Il a été estimé qu'il fallait analyser tous les rapports présentés par les agences spatiales nationales et régionales pour décider s'il était nécessaire ou non d'apporter des amendements aux Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace (résolution 47/68 de l'Assemblée générale) et d'élaborer des normes de sûreté. La délégation en question a pris note avec satisfaction des travaux utiles du Sous-Comité et du Groupe de travail.

118. Donnant suite aux dispositions du paragraphe 18 de la résolution 59/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a, à sa 624^e séance, le 24 février, convoqué de nouveau son Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, présidé par Alice Caponiti (États-Unis). Le Groupe a tenu cinq séances.

119. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que, conformément à son plan de travail pluriannuel, le Groupe de travail avait, au cours de la période intersessions, fait de grands progrès dans ses travaux relatifs aux options éventuelles en vue de l'établissement d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications prévues et prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace.

120. Le Sous-Comité a noté que, durant la session en cours, le Groupe de travail avait examiné les avantages que présenterait la tenue d'un atelier technique conjoint avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur l'objectif, la portée et les caractéristiques générales d'une éventuelle norme de sûreté applicable à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, comme proposé dans le document A/AC.105/C.1/L.278, et les incidences de la tenue d'un tel atelier pendant la période restant à couvrir de son actuel plan de travail pluriannuel.

121. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Groupe de travail était convenu qu'il serait possible de tenir l'atelier conjoint au cours des deux premiers jours de la quarante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique, qui doit avoir lieu en 2006, et qu'il était également convenu de modifier son plan de travail pluriannuel sur ce point pour permettre l'organisation et la tenue de l'atelier conjoint. Les décisions et recommandations du Groupe de travail figurent dans le document A/AC.105/C.1/L.281⁵.

122. Le Sous-Comité a également noté avec satisfaction que le Groupe de travail avait révisé et adopté les documents suivants:

a) Esquisse des objectifs, de la portée et des caractéristiques possibles d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications prévues et prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace (A/AC.105/L.253/Rev.1); pour le texte révisé, voir A/AC.105/L.253/Rev.2);

b) Avant-projet des séquences correspondant aux options éventuelles en vue de l'établissement d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications prévues et prévisibles des

sources d'énergie nucléaires dans l'espace (A/AC.105/L.254/Rev.1); pour le texte révisé, voir A/AC.105/L.254/Rev.2.

123. À sa 635^e séance, le 3 mars, le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail (voir annexe III au présent rapport).

124. Le Sous-Comité scientifique et technique a fait sienne la recommandation du Groupe de travail tendant à poursuivre durant la période intersessions les travaux sur les sujets énoncés dans le plan de travail pluriannuel modifié (voir annexe III, paragraphe 8 au présent rapport). Il a noté que le Groupe de travail était convenu de tenir sa réunion intersessions à Vienne, du 15 au 17 juin 2005, durant la quarante-huitième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

125. Le Sous-Comité est également convenu que le Groupe de travail devrait examiner les documents mentionnés au paragraphe 13 du rapport du Groupe de travail ainsi que la liste préliminaire de thèmes possibles pour l'atelier technique conjoint sur les sources d'énergie nucléaires dans l'espace auquel il était fait référence au paragraphe 10 du rapport du Groupe de travail.

VII. Télémedecine spatiale

126. Conformément à la résolution 59/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique a examiné le point 9 de l'ordre du jour, intitulé "Télémedecine spatiale", au titre du plan de travail triennal adopté à sa quarantième session. Conformément à ce plan de travail, les États membres du Comité ont été invités à présenter en 2005 des exposés sur la mise au point de matériel biomédical électronique et la compatibilité de ce matériel avec les systèmes de télémedecine spatiale, et de procéder à des échanges de vues sur les limites de ces systèmes sur le plan technique et sur le plan de l'acceptabilité par les utilisateurs. Conformément au plan de travail, certaines institutions spécialisées comme l'OMS ont été invitées à présenter des exposés sur les systèmes de télémedecine spatiale.

127. Les représentants de la Chine, de la Colombie, des États-Unis, de la France, de l'Inde et du Nigéria ont fait des déclarations sur ce point.

128. Les exposés scientifiques et techniques ci-après ont été présentés:

a) Exposé spécial sur la télémedecine: traducteur multimédia médical, par le représentant des États-Unis;

b) Informatique mobile aux fins de la télémedecine, par le représentant des États-Unis;

c) INTELEMEDINDIA 2005 – Conférence internationale sur la télémedecine, par le représentant de l'Inde;

d) Moyens médicaux pour l'exploration spatiale, au-delà de la télémedecine, par le représentant des États-Unis;

e) Recours à la technologie spatiale dans le cadre de l'action mondiale menée pour consolider les services de santé et les services médicaux, par l'observateur de l'OMS;

f) Manière d'envisager, au plan mondial, la télémédecine et la cybersanté, par l'observateur de la Société internationale de télémédecine.

129. Le Sous-Comité a noté que la télémédecine spatiale se développait dans deux domaines: la médecine à distance et l'appui aux vols spatiaux habités de longue durée. Il a noté que les progrès réalisés dans ces deux domaines pourraient aider à satisfaire les besoins des pays en développement en particulier pour ce qui est de répondre aux besoins médicaux urgents d'utilisateurs sédentaires ou itinérants dans des endroits isolés.

130. Le Sous-Comité a pris note des applications de plus en plus nombreuses de la télémédecine dans le domaine des soins de santé et de leur intérêt pour l'épidémiologie, les services de radiologie hors établissement, la surveillance cardiaque, les consultations médicales et l'orientation vers les spécialistes, les soins en milieu pénitentiaire et la formation aux soins de santé. Il a pris note également d'un certain nombre d'initiatives dans le domaine de la télémédecine spatiale dans les pays en développement.

131. Le Sous-Comité a noté que la télémédecine spatiale pouvait améliorer considérablement, au moindre coût, l'accès à des soins de santé de qualité, transformer la façon dont les soins de santé sont fournis et améliorer la santé de millions de personnes dans le monde. Il a noté que la télémédecine spatiale pouvait réduire l'écart entre les systèmes de soins des zones urbaines et ceux des zones rurales dans les pays en développement.

132. Le Sous-Comité a noté qu'en mettant à profit les progrès récents dans le domaine des télécommunications, la diminution du coût des techniques et le développement d'Internet, la télémédecine aurait un impact profond sur la fourniture des soins médicaux dans le monde entier et avait déjà montré qu'elle pouvait en réduire le coût.

133. Le Sous-Comité a noté qu'il était important d'échanger des informations sur les pratiques médicales et que cet échange pourrait devenir plus efficace grâce à l'interconnexion d'appareils biomédicaux électroniques, d'ordinateurs et de systèmes de télécommunications satellitaires. Il a également noté que les satellites de télécommunications pouvaient être utilisés efficacement pendant les catastrophes naturelles pour informer les populations touchées des précautions à prendre pour prévenir les épidémies.

134. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction les travaux qui avaient été effectués par ses membres et par les observateurs pour introduire la télémédecine spatiale en Afrique aux fins de la lutte contre le paludisme, la méningite, le ver de Guinée (draconculose) et d'autres maladies.

135. Le Sous-Comité a noté que le développement de la télémédecine était notamment entravé par des obstacles juridiques et réglementaires, par la réticence des établissements médicaux traditionnels ainsi que par l'incompatibilité entre les logiciels des interfaces de données médicales et les logiciels de gestion des réseaux VSAT.

136. Le Sous-Comité a noté que du matériel à faible prix et facile à utiliser était déterminant pour l'utilisation de la télémédecine dans les pays en développement. Il a noté que la mise au point au moindre coût de matériel, de logiciels, d'interfaces et

de moyens d'accès aux télécommunications satellitaires pourrait remédier à la mauvaise répartition des services de santé entre les zones rurales et urbaines.

137. Le Sous-Comité a noté que le succès de la télémédecine était subordonné aux conditions suivantes: il fallait que l'on soit conscient de ses avantages, que les gouvernements apportent un appui proactif et que la pauvreté recule dans les pays en développement.

138. Le Sous-Comité est convenu qu'il faudrait promouvoir des partenariats bilatéraux et multilatéraux pour que les pays en développement puissent bénéficier des applications de la télémédecine.

VIII. Objets géocroiseurs

139. Conformément à la résolution 59/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 10 de l'ordre du jour relatif aux objets géocroiseurs, dans le cadre du plan de travail triennal adopté à sa quarante et unième session. Conformément à ce plan, les organisations internationales, les organismes régionaux et les autres organes qui mènent des recherches sur les objets géocroiseurs ont été invités à faire rapport sur leurs activités en 2005.

140. Le Sous-Comité était saisi d'une note du Secrétariat (A/AC.105/839) concernant les activités de recherche menées par l'Agence spatiale européenne et la Spaceguard Foundation sur les objets géocroiseurs.

141. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour: Chine, États-Unis, Malaisie, République tchèque et Royaume-Uni.

142. Les présentations scientifiques et techniques suivantes ont été faites au Sous-Comité:

a) Une introduction aux objets géocroiseurs, par le représentant du Royaume-Uni;

b) Activités de l'Agence spatiale européenne concernant les objets géocroiseurs, par l'observateur de l'ESA;

c) Comment faire face à un risque réel de collision avec un objet géocroiseur? Le cas de l'astéroïde MN4 2004, par l'observateur de la Spaceguard Foundation;

d) Rapport d'activité de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) concernant les risques que présentent les objets géocroiseurs, par l'observateur de l'OCDE;

e) Étude de l'OCDE sur les objets géocroiseurs: la perspective du Royaume-Uni, par le représentant du Royaume-Uni;

f) Propositions en vue de la création du système de défense planétaire international "Citadel", par le représentant de la Fédération de Russie;

g) Impacts de comètes/astéroïdes et la société humaine, par l'observateur du Conseil international pour la science (CIUS);

h) Programme de la République de Corée concernant les objets géocroiseurs, par le représentant de la République de Corée.

143. Le Sous-Comité a noté que les objets géocroiseurs étaient des astéroïdes et des comètes dont l'orbite croisait celle de la Terre.

144. Le Sous-Comité a noté que, bien que la probabilité qu'ils entrent en collision avec la Terre soit très faible, les objets géocroiseurs pouvaient constituer une menace.

145. Le Sous-Comité a noté que des objets géocroiseurs avaient heurté la Terre par le passé et que la dernière collision de grande ampleur avait eu lieu lorsque la météorite Tunguska s'était écrasée sur la territoire de la Fédération de Russie en 1908.

146. Le Sous-Comité a noté que les mesures les plus efficaces pour gérer le risque de collision avec des objets géocroiseurs étaient la détection précoce et le suivi précis des trajectoires. Il a pris note des travaux de recherche depuis le sol ou l'espace que mènent ou prévoient de mener des États membres et des observateurs du Comité pour découvrir et suivre les objets géocroiseurs. Il a également noté qu'un certain nombre d'États membres mettaient en place des installations spécialisées pour l'observation de ces objets.

147. Le Sous-Comité a noté que certains États membres avaient lancé ou prévoyaient de lancer des missions de survol et d'exploration d'objets géocroiseurs. Il a également pris note d'un certain nombre de missions internationales vers des objets géocroiseurs.

148. Le Sous-Comité a estimé que, si l'alerte était donnée suffisamment tôt, des mesures pouvaient être prises pour fragmenter ou dévier un objet géocroiseur s'approchant de la Terre. Il a également estimé que ces activités exigeraient un effort international coordonné et de grande ampleur.

149. Le Sous-Comité est convenu de réviser le plan de travail au titre de ce point de l'ordre du jour pour 2006 et 2007, tel qu'il figure au paragraphe 20 de l'annexe I du présent rapport.

150. Le Sous-Comité a estimé que la coopération internationale en matière de surveillance des objets géocroiseurs devrait être poursuivie et élargie.

151. Il a été suggéré de réaliser une étude technique présentant une rétrospective sur les objets géocroiseurs et les possibilités de réduire les risques.

152. L'avis a été exprimé qu'en 2006, les rapports des États membres, des organisations internationales et des organismes régionaux devraient essentiellement porter sur les missions spatiales ainsi que sur les activités menées au plan national ou dans le cadre d'une coopération plus large sur la recherche et le suivi des objets géocroiseurs.

153. Il a été dit que les États membres pourraient prendre en compte la menace que posent les objets géocroiseurs dans leurs plans anticatastrophes.

IX. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes

154. Conformément à la résolution 59/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 11 de l'ordre du jour relatif au recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes, dans le cadre du plan de travail triennal adopté à sa quarante et unième session (A/AC.105/823, annexe II).

155. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour: Allemagne, Canada, Chine, États-Unis, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Japon, Nigéria et Royaume-Uni.

156. Les présentations scientifiques et techniques suivantes ont été faites au Sous-Comité:

a) Activités de la constellation de gestion des catastrophes, par le représentant de l'Algérie;

b) La Charte internationale "Espace et catastrophes majeures", par le représentant du Canada;

c) Surveillance des catastrophes à partir de l'espace: l'aide fournie par l'Allemagne et l'expérience acquise à l'occasion du tsunami qui a frappé l'Asie du Sud, par le représentant de l'Allemagne;

d) Aperçu de la réponse de l'Inde au tsunami qui a frappé l'Asie du Sud en 2004, par le représentant de l'Inde;

e) Télédétection aux fins de la gestion des catastrophes en Indonésie, par le représentant de l'Indonésie;

f) Activités de l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale relatives aux systèmes spatiaux au service de la gestion des catastrophes, par le représentant du Japon;

g) Mise au point de méthodes de surveillance de phénomènes potentiellement dangereux et catastrophiques au moyen d'une plate-forme universelle microsatellitaire, par le représentant de la Fédération de Russie;

h) Activités du Royaume-Uni en matière de gestion des catastrophes: la constellation de gestion des catastrophes, par le représentant du Royaume-Uni;

i) Stratégie de l'Organisation mondiale de la santé en matière de prévention multirisque des catastrophes, par l'observateur de l'OMS.

157. Au cours des débats, les délégations ont examiné les efforts déployés au niveau national et en collaboration, afin d'utiliser les techniques spatiales à l'appui des activités de préparation aux catastrophes et d'intervention en cas de catastrophe. Des exemples d'initiatives nationales et de coopération bilatérale, régionale et internationale ont été présentés, en particulier de futures missions qui accroîtront les possibilités de recourir aux techniques spatiales.

158. Le Bureau des affaires spatiales a informé le Sous-Comité de l'état des préparatifs de l'étude mentionnée au paragraphe 67 ci-dessus. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction qu'au début de sa quarante-deuxième session, 38 experts

prêtés par 20 États Membres, 2 institutions spécialisées des Nations Unies et 3 organisations non gouvernementales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité avaient été désignés par leur gouvernement ou organisme respectif pour faire partie du groupe spécial d'experts. Le Sous-Comité a également noté que la participation au groupe spécial d'experts était ouverte à tous les États Membres et à toutes les organisations internationales intéressées.

159. Le Sous-Comité a noté en outre que le groupe spécial d'experts avait présenté un projet de mandat et d'ébauche de plan de travail pour l'élaboration de l'étude (A/AC.105/C.1/2005/CRP.17). Le Sous-Comité a approuvé le projet de mandat et l'ébauche de plan de travail, tels qu'ils avaient été modifiés.

160. Une délégation a estimé que l'échange, entre les différentes agences spatiales, d'informations et de données d'expérience sur la prévision des tremblements de terre à l'aide de données et de renseignements provenant des satellites devrait constituer un volet important de l'action de l'entité internationale de coordination du recours aux moyens spatiaux pour la gestion des catastrophes.

161. Une délégation a estimé que la recherche sur la prévision des séismes à l'aide de données et d'informations provenant des satellites devrait prendre en considération les données historiques, archéologiques et paléosismologiques sur les tremblements de terre. Elle a été d'avis qu'on pourrait choisir quelques régions disposant de données précises sur la fréquence des tremblements de terre et élaborer une stratégie d'observation et de surveillance des tremblements de terre dans ces zones en ayant recours aux satellites de toutes les agences spatiales.

162. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes s'est tenue du 18 au 22 janvier 2005 à Kobe (Japon). Cette conférence a adopté la Déclaration de Hyogo et le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 dans lesquels elle souligne l'importance de l'observation de la Terre pour la gestion des catastrophes. La conférence a été également marquée par le lancement du programme international d'alerte rapide.

163. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction les progrès réalisés en ce qui concerne la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situation de catastrophe naturelle ou technologique (Charte internationale "Espace et catastrophes majeures"). En février 2005, l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale (JAXA) a adhéré à la Charte, portant à sept le nombre des organismes spatiaux qui avaient mis leurs biens spatiaux à la disposition des organismes de protection civile intervenant en cas de catastrophe majeure. Le Sous-Comité a également noté qu'une proposition visant à permettre à la Constellation de gestion des catastrophes de devenir membre de la Charte était en cours d'élaboration.

164. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction l'engagement des membres de la Constellation de gestion des catastrophes à faire don de 5 % de l'ensemble des données rassemblées par la Constellation en vue de la gestion des catastrophes à l'échelle mondiale.

165. Une délégation a estimé qu'outre son utilisation pour la gestion des catastrophes, la Charte devait être mise au service de la prévention et de la prévision des catastrophes.

166. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que l'atelier international chargé de tirer des conclusions, aux niveaux national, régional et mondial, de la série d'ateliers régionaux de l'Organisation des Nations Unies sur les technologies spatiales et la gestion des catastrophes, s'était tenu en octobre 2004 à Munich (Allemagne), qu'organise le Bureau des affaires spatiales dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Cet atelier, qui a été coparrainé par l'ESA, accueilli par le Centre aérospatial allemand et organisé conjointement avec l'UNESCO et la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, a réuni 170 participants représentant 51 pays et différentes organisations internationales, dont les recommandations finales, intitulées "Vision d'avenir de Munich", constituent une stratégie mondiale visant à améliorer la prévention des risques et la gestion des catastrophes à l'aide de la technologie spatiale.

167. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction la contribution des technologies spatiales à l'action de secours engagée après la récente catastrophe du tsunami dans l'océan Indien. La Charte internationale "Espace et catastrophes majeures" avait été invoquée trois fois au cours de la période suivant immédiatement le tsunami, dont une fois par le Bureau des affaires spatiales en sa capacité d'organisme de coopération de la Charte. Les données et renseignements fournis par un certain nombre de satellites d'observation de la Terre ou de météorologie, dont notamment des images satellitaires à haute résolution, avaient été utilisés par les organismes de secours et d'aide au lendemain de la catastrophe. En outre, les images spatiales avaient également offert une possibilité unique en son genre d'observer la propagation de l'onde du tsunami au cours de la période correspondant à la phase océanique intense.

168. Le Sous-Comité a noté que les efforts de secours déployés au lendemain de la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien avaient montré que les communications d'urgence par satellite avaient été essentielles pour sauver des vies et réduire les souffrances humaines en permettant de fournir des services médicaux à distance. Le Sous-Comité a également noté que les réseaux VSAT (terminaux à très petite ouverture) avaient rétabli les contacts essentiels pour les secours dans certains cas en 24 heures seulement alors que les stations d'Inmarsat et les services de téléphone satellite avaient assuré un soutien logistique en vue de la distribution de fournitures médicales et de l'approvisionnement en nourriture et en eau potable.

169. Le Sous-Comité a accueilli avec satisfaction les efforts déployés sur le plan international pour mettre en place un système efficace d'alerte rapide aux tsunamis dans l'océan Indien, ainsi que dans d'autres régions du monde, système dont la coordination générale serait assurée par la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO. Le Sous-Comité a noté en outre qu'à la réunion extraordinaire consacrée aux conséquences du tremblement de terre et du tsunami catastrophiques du 26 décembre 2004 qu'il avait tenue au début de janvier 2005, les dirigeants de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est s'étaient engagés, par une déclaration sur les mesures propres à renforcer les secours d'urgence, le relèvement, la reconstruction et la prévention après cette catastrophe, à établir un système régional d'alerte rapide.

170. Le Sous-Comité a noté que la réduction des pertes de vies humaines et de biens causées par les catastrophes naturelles et technologiques était l'un des neuf domaines, définis dans le Plan de mise en œuvre de 10 ans, dans lesquels la société

profiterait de l'existence d'un système mondial de systèmes d'observation de la Terre (GEOSS), ce qui incite à promouvoir l'emploi efficace des données satellitaires grâce à la mise au point de meilleurs systèmes de coordination de l'observation, de la prévision, de l'évaluation des risques, de l'alerte rapide, de la réduction des dégâts et de la réaction aux risques aux niveaux local, national, régional et international. Le Sous-Comité a noté en outre qu'au troisième Sommet sur l'observation de la Terre, tenu à Bruxelles le 16 février 2005, un communiqué avait été adopté qui concerne le soutien des systèmes d'alerte à des tsunamis et de nombreux autres risques, qui relèvent du GEOSS. Dans le communiqué, le Groupe de l'observation de la Terre, établi de manière permanente par le Sommet, a été également prié d'appuyer l'expansion de moyens multirisques de gestion des catastrophes aux niveaux national, régional et international.

171. Le Sous-Comité a pris note des travaux menés au titre du thème risques naturels de la Stratégie mondiale intégrée d'observation (IGOS). Ce thème, qui est axé sur l'observation et la prévision préalable aux catastrophes dans les domaines des tremblements de terre, des glissements de terrain et des phénomènes volcaniques, est actuellement exécuté conjointement avec le Programme des applications géologiques de la télédétection (GARS) de l'UNESCO.

172. Le Sous-Comité a noté que l'actuel président du Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS) avait déclaré que l'un des principaux objectifs du Comité consisterait en 2005 à encourager une meilleure coordination des moyens de gestion des catastrophes faisant appel aux technologies spatiales.

173. Le Sous-Comité a noté que le projet "Respond", en cours d'élaboration dans le cadre du Programme de Surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité, visait à améliorer l'accès aux cartes, images satellite et informations géographiques. On compte que les services assurés par Respond intéresseront tous les éléments du cycle de crise humanitaire et porteront à la fois sur les crises à évolution lente comme les famines et sur les situations de catastrophe immédiate comme les tremblements de terre.

X. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement

174. Conformément à la résolution 59/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 12 relatif à l'orbite des satellites géostationnaires et aux communications spatiales comme thème de discussion distinct.

175. Les représentants du Chili, de la Colombie, de l'Équateur et de l'Indonésie ont fait des déclarations sur cette question.

176. L'observateur de la Bolivie a indiqué, au nom des membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, que ceux-ci souhaitaient que l'orbite

géostationnaire soit utilisée de façon rationnelle, efficace et équitable et estimaient qu'il fallait trouver les moyens de mettre en place un mécanisme efficace permettant de traduire ce principe en résultats concrets.

177. Ces délégations ont de nouveau déclaré que l'orbite géostationnaire étant une ressource naturelle rare, il y avait un risque de saturation. Elles ont estimé qu'il fallait l'exploiter de façon rationnelle, que tous les pays, en particulier les pays en développement, puissent y avoir accès de façon équitable. Il fallait également tenir compte des besoins et des intérêts des pays en développement, de la situation géographique de certains pays et de la procédure suivie par l'Union internationale des télécommunications (UIT). Elles ont donc considéré que la question de l'orbite géostationnaire devait rester à l'ordre du jour du Sous-Comité pour être examinée plus avant, afin que l'on puisse continuer à en analyser les caractéristiques techniques et scientifiques.

178. À cet égard, le représentant de la Colombie, au nom du secrétariat temporaire de la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques, a présenté un outil d'analyse de l'occupation de l'orbite géostationnaire, et a montré que les ressources orbite-spectre n'étaient pas utilisées de façon homogène, ce qui accroissait le risque de saturation dans certaines régions. Elle a proposé d'utiliser cet outil pour mener une étude approfondie dont les premiers résultats devraient être connus début 2006, et a estimé que la participation active du Bureau des affaires spatiales et de l'UIT à ce processus serait utile. Certaines délégations ont indiqué qu'elles souhaitaient y être associés.

179. Une délégation a estimé qu'il fallait utiliser l'espace sur la base d'une coopération internationale active et désintéressée qui tienne compte des besoins particuliers des pays en développement notamment de ceux qui découlent de la situation géographique de certains pays en développement. Étant donné le rôle vital que jouent les satellites de communication sur l'orbite géostationnaire pour réduire la fracture numérique, cette délégation a invité les pays développés à aider les pays en développement en leur fournissant les moyens et les capacités technologiques qui leur permettent d'y avoir accès de façon équitable.

180. Une délégation a réaffirmé qu'étant donné le risque de saturation, il fallait continuer d'exploiter l'orbite géostationnaire de façon rationnelle, et les pays situés dans les zones tropicales devraient se voir accorder la préférence lors de l'attribution des ressources spectrales sur l'orbite géostationnaire, ce qui était la meilleure façon de réduire les effets négatifs qu'avaient dans ces régions les précipitations intenses sur la qualité des liaisons satellite, en particulier dans la bande Ka.

XI. Appui à l'initiative visant à proclamer 2007 Année géophysique internationale, Année internationale de la physique solaire

181. Conformément à la résolution 59/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 13 de l'ordre du jour (Appui à l'initiative visant à proclamer 2007 Année géophysique internationale, Année internationale de la physique solaire) comme thème de discussion distinct.

182. Les représentants de la Fédération de Russie et des États-Unis ont fait des déclarations sur ce point.

183. Les présentations scientifiques et techniques suivantes ont été faites au Sous-Comité:

a) Certains résultats de l'expérience CORONAS – SPIRIT, par le représentant de la Fédération de Russie;

b) Plans pour l'Année internationale de la physique solaire et le rôle des États-Unis, par le représentant des États-Unis.

184. Le Sous-Comité a noté qu'en proclamant 2007 Année internationale de la physique solaire, on lancerait un programme international de collaboration scientifique en vue de comprendre les facteurs externes qui agissent sur les environnements planétaires. De nouveaux instruments seront mis en œuvre et de nouvelles observations depuis le sol ou l'espace seront effectuées dans le cadre de ce programme, qui comprendra aussi un volet éducatif.

185. Le Sous-Comité a noté que 2007 coïnciderait avec le cinquantenaire de l'Année géophysique internationale célébrée en 1957 pour étudier les phénomènes globaux touchant la Terre et l'environnement spatial proche. Environ 60 000 chercheurs de 66 pays travaillant dans des milliers de stations réparties à travers le monde y avaient participé en procédant à des observations globales simultanées depuis la Terre et l'espace.

186. Le Sous-Comité a noté que les activités de l'Année internationale de la physique solaire, s'appuyant sur les résultats de l'Année géophysique internationale, en 1957, consisteront à étudier les processus universels du système solaire qui influent sur l'environnement interplanétaire et sur l'environnement terrestre. Ces activités devraient préparer la réalisation en toute sécurité de vols lunaires et interplanétaires habités et inspirer les travaux de la prochaine génération de physiciens de l'espace.

187. Le Sous-Comité a noté que les objectifs spécifiques de l'Année internationale de la physique solaire seraient les suivants:

a) Fournir des mesures de référence sur la réponse de la magnétosphère, de l'ionosphère, de la basse atmosphère et de la surface de la Terre aux phénomènes héliosphériques, afin de déterminer les processus et les facteurs globaux qui influent sur l'environnement et le climat de la Terre;

b) Poursuivre l'étude globale du système Soleil-héliosphère jusqu'à l'héliopause pour comprendre les causes externes et historiques des modifications géophysiques;

c) Encourager la coopération scientifique internationale pour l'étude des phénomènes héliophysiques;

d) Communiquer aux scientifiques intéressés et au grand public les résultats scientifiques les plus marquants de l'Année internationale de la physique solaire.

188. Le Sous-Comité a noté que l'Année internationale de la physique solaire compléterait efficacement le programme ILWS (International Living with a Star), en accroissant l'intérêt porté à ce programme aux niveaux national, régional et international.

189. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que l'Initiative des Nations Unies sur les sciences spatiales fondamentales contribuait largement à internationaliser les activités de l'Année internationale de la physique solaire. Celles-ci consisteront en particulier à mettre en place à travers le monde des réseaux de petits instruments tels que des magnétomètres, des antennes radio, des récepteurs GPS et des caméras plein ciel, afin de réaliser des mesures globales des phénomènes héliosphériques.

190. Le Sous-Comité a invité les gouvernements des États Membres à soutenir les scientifiques locaux afin de leur permettre de participer à l'analyse et à l'interprétation des données des missions spatiales sur les phénomènes terrestres et héliosphériques.

191. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction les progrès déjà accomplis dans les préparatifs de l'Année internationale de la physique solaire, notamment les activités d'information sur l'Année menées dans le monde entier dans le cadre de l'Initiative des Nations Unies sur les sciences spatiales fondamentales, en collaboration avec les organisateurs de l'Année, par le biais d'un site Web, de pages spéciales sur le site Web du Bureau des affaires spatiales, d'un bulletin d'information et d'un dépliant. Les sites Web donnaient des informations de base sur l'Année et étaient particulièrement utiles pour les scientifiques des pays en développement.

192. Le Sous-Comité a également noté avec satisfaction que l'Atelier ONU/ESA sur les sciences spatiales fondamentales: Année internationale de la physique solaire, qui se tiendra à Al-Ain (Émirats arabes unis) du 20 au 23 novembre 2005, sera le premier atelier organisé dans cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales qui portera sur l'Année internationale de la physique solaire.

XII. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique

193. Conformément à la résolution 59/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné des propositions relatives à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-troisième session, destinées à être soumises au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Conformément au paragraphe 16 de cette résolution, le Sous-Comité a prié le Comité plénier constitué à sa 622^e séance, le 23 février, d'examiner le projet d'ordre du jour provisoire de sa quarante-troisième session.

194. À sa 636^e séance, le 3 mars, le Sous-Comité a fait siennes les recommandations du Groupe de travail plénier concernant l'ordre du jour provisoire de sa quarante-troisième session, telle qu'elles figuraient dans le rapport du Groupe de travail plénier (voir annexe I du présent rapport).

195. Le Sous-Comité a noté que le Secrétariat avait prévu que la quarante-troisième session du Sous-Comité se tiendrait du 20 février au 3 mars 2006.

Notes

- ¹ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.
- ² *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3), chap. I^{er}, résolution 1.
- ³ Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.05.I.6.
- ⁴ Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.05.I.7.
- ⁵ Ce document a fait l'objet d'un nouveau tirage pour raisons techniques.

Annexe I

Rapport du Groupe de travail plénier

A. Introduction

1. Comme l'Assemblée générale en a convenu au paragraphe 16 de sa résolution 59/116 du 10 décembre 2004, le Sous-Comité scientifique et technique a convoqué de nouveau le Groupe de travail plénier. Le Groupe de travail plénier a tenu 10 séances du 23 février au 4 mars 2005. Il s'est penché sur le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) et le projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique, qui doit se tenir en 2006. À sa 10^e séance, le 4 mars, il a adopté le présent rapport.

2. À la 622^e séance du Sous-Comité scientifique et technique, le 23 février, M. Muhammad Nasim Shah (Pakistan) a été élu Président du Groupe de travail plénier. Dans sa déclaration liminaire, le Président a passé en revue le mandat confié au Groupe de travail pour sa session de 2005. Le Groupe de travail était saisi d'une liste de questions à examiner (A/AC.105/C.1/2005/CRP.8/Rev.1).

B. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

3. Le Groupe de travail, qui était saisi du rapport de la Spécialiste des applications spatiales (A/AC.105/840), a noté que celle-ci avait fait une déclaration complétant les informations contenues dans son rapport.

4. Le Groupe de travail a pris note des ateliers, stages de formation et bourses de longue durée ainsi que des services consultatifs proposés dans le rapport de la Spécialiste au Sous-Comité (A/AC.105/840, annexe II).

C. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

5. Le Groupe de travail était saisi des documents ci-après:

a) Rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur l'examen de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) (A/59/174);

b) Suite donnée aux recommandations d'UNISPACE III (A/AC.105/C.1/2005/CRP.9);

c) Application des recommandations d'UNISPACE III: la voie à suivre (A/AC.105/C.1/2005/CRP.10/Rev.1);

d) Proposition relative à un plan de travail triennal en vue de la célébration en 2007 de l'Année internationale de la physique solaire (A/AC.105/C.1/2005/CRP.13);

e) Informations sur la réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale devant se tenir le 16 septembre 2005 (A/AC.105/C.1/2005/CRP.14);

f) Application des recommandations d'UNISPACE III: mesures susceptibles de présenter un intérêt pour de nombreux États Membres (A/AC.105/C.1/2005/CRP.15);

g) Propositions visant à modifier le plan de travail concernant le point de l'ordre du jour relatif aux objets géocroiseurs (A/AC.105/C.1/2005/CRP.18);

h) Nouveau plan de travail pluriannuel concernant le point de l'ordre du jour intitulé "Débris spatiaux" (A/AC.105/C.1/2005/CRP.19);

i) Projet d'ordre du jour provisoire du Sous-Comité scientifique et technique à sa quarante-troisième session (A/AC.105/C.1/2005/CRP.20).

6. Le Groupe de travail a noté avec satisfaction que, conformément au paragraphe 6 de la résolution 59/2 de l'Assemblée générale en date du 20 octobre 2004, les équipes chargées des recommandations sur la stratégie mondiale intégrée de surveillance de l'environnement (recommandation 1), l'amélioration des prévisions météorologiques et climatiques (recommandation 4), sur le partage des connaissances (recommandation 9), sur le développement durable (recommandation 11) et sur les objets géocroiseurs (recommandation 14) poursuivraient leurs travaux.

7. Le Groupe de travail a noté avec satisfaction que les équipes chargées des recommandations sur la stratégie mondiale intégrée de surveillance de l'environnement (recommandation 1), sur le développement durable (recommandation 11) et sur les objets géocroiseurs (recommandation 14) s'étaient réunies en marge de la quarante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique et avaient rendu compte de l'état d'avancement de leurs travaux.

8. Le Groupe de travail a noté avec satisfaction que, bien que l'Équipe chargée de la recommandation 10 sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (recommandation 10) ne poursuivrait pas ses travaux en tant que telle, ses membres continueraient de faire en sorte que l'on puisse tirer le meilleur parti de l'exploitation de ces systèmes et de leurs applications aux fins du développement durable. Il a également noté avec satisfaction que les travaux visant à établir, comme l'Assemblée générale l'avait recommandé au paragraphe 11 de la résolution 59/2, un comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite avaient été entamés.

9. Le Groupe de travail a noté que des discussions étaient en cours, qui portaient sur la poursuite éventuelle des travaux de l'Équipe chargée de la recommandation sur les services de santé publique (recommandation 6). L'Équipe a noté avec gratitude que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'était proposée à en assurer la coprésidence.

10. Le Groupe de travail a noté que, pour ce qui était de la phase de lancement de leur plans de travail actualisés, le Bureau des affaires spatiales aiderait ces équipes à

assurer la concertation entre les États qui en faisaient partie et s'emploierait à confirmer la participation de ces derniers ou à attirer davantage de membres. Par ailleurs, le Bureau aiderait ces équipes, à leur demande et dans la limite des moyens mis à sa disposition, à étoffer leur plan de travail actualisé. Le Groupe de travail a également noté que le Bureau consulterait les membres de l'Équipe chargée de la recommandation sur les services de santé publique concernant la coprésidence éventuelle de l'OMS.

11. Le Groupe de travail a décidé d'axer ses débats sur l'application de trois mesures visées dans le Plan d'action que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 59/2, à savoir maximiser les avantages que présentent les capacités spatiales actuelles aux fins de la gestion des catastrophes, tirer parti au maximum de l'utilisation et des applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite aux fins du développement durable (A/59/174, par. 252 à 269); et accélérer le développement des capacités relatives aux activités spatiales (A/59/174, par. 299 à 310).

12. Le Groupe de travail a par ailleurs décidé de regrouper les mesures proposées aux paragraphes 301 à 309 du Plan d'action sous une même rubrique intitulée "Organiser une réunion des États Membres et agences spatiales intéressés en vue de recenser les parties désireuses de mettre en œuvre les mesures visées aux paragraphes 301 à 309 du Plan d'action", l'objet étant d'aller de l'avant dans l'exécution de ces mesures.

13. Le Groupe de travail s'est penché sur l'apport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à la réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale, en septembre 2005, au cours de laquelle seront examinées en profondeur les suites données à la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale). Le Groupe de travail a décidé que le Bureau des affaires spatiales devrait solliciter un complément d'information sur l'organisation de la réunion et sur la possibilité pour le Comité d'y contribuer, et informer les États membres de ses conclusions avant la quarante-huitième session du Comité. Sur la base de cette information, le Comité devrait alors décider des modalités de sa contribution et déterminer les arrangements à prendre à cet effet.

14. Le Groupe de travail, notant qu'un certain nombre d'initiatives étaient en cours, qui visaient à amener plus de jeunes à s'intéresser aux disciplines scientifiques et techniques, a décidé d'inviter les États membres, et en particulier ceux ayant le statut d'observateur permanent auprès du Comité, à lui rendre compte, lors de la quarante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique, des activités qu'ils mènent en vue de promouvoir les sciences et les techniques spatiales parmi les jeunes.

D. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique

15. Le Groupe de travail a noté que, conformément à la résolution 59/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique soumettrait au Comité sa proposition concernant un projet d'ordre du jour provisoire pour sa quarante-troisième session, en 2006.

16. Le Groupe de travail plénier a examiné les plans de travail pluriannuels ci-après pour les points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-troisième session du Sous-Comité:

a) Année internationale de la physique solaire 2007, proposée par les États-Unis d'Amérique, la France, le Pakistan, la République tchèque et le Royaume-Uni (A/AC.105/C.1/2005/CRP.13);

b) Débris spatiaux, comme convenu par le Groupe de travail sur les débris spatiaux (par. 6 de l'annexe II au présent rapport).

17. Le Groupe de travail plénier a également examiné les modifications qu'il était proposé d'apporter aux plans de travail pluriannuels concernant les points suivants de l'ordre du jour du Sous-Comité:

a) Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, comme convenu par le Groupe de travail sur les sources d'énergie nucléaires dans l'espace (par. 8 de l'annexe III au présent rapport);

b) Objets géocroiseurs (A/AC.105/C.1/2005/CRP.18).

18. Le Groupe de travail plénier est convenu que le Sous-Comité devrait examiner le point de l'ordre du jour relatif aux débris spatiaux conformément au plan de travail approuvé par le Groupe de travail sur les débris spatiaux, comme indiqué au paragraphe 6 de l'annexe II au présent rapport.

19. Le Groupe de travail plénier est convenu que le Sous-Comité devrait continuer à examiner le point de l'ordre du jour relatif à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace conformément au plan de travail approuvé par le Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, comme indiqué au paragraphe 8 de l'annexe III au présent rapport.

20. Le Groupe de travail plénier est convenu de modifier comme suit le plan de travail des années 2006 et 2007 pour le point de l'ordre du jour relatif aux objets géocroiseurs:

2006 Rapports des États Membres et des organisations internationales sur leurs activités relatives aux objets géocroiseurs (missions, recherche et activités de suivi, notamment), ainsi que sur leurs plans de travail pour l'avenir.

L'Équipe sur les géocroiseurs étudiera la voie à suivre et examinera en particulier s'il est nécessaire de réaliser d'autres activités au niveau national ou régional ou par le biais de la coopération internationale. Les possibilités de coopération devraient être examinées en même temps que les perspectives d'harmonisation et les moyens d'étendre la collaboration.

Envisager la nécessité de convoquer un groupe de travail en 2007.

Mettre à jour le programme de travail de la troisième année, selon qu'il conviendra, et examiner les travaux intersessions éventuellement nécessaires.

2007 Les États Membres et les organisations internationales continueront à faire rapport sur leurs activités concernant les objets géocroiseurs.

L'Équipe sur les géocroiseurs devrait poursuivre ses travaux et faire des propositions selon que de besoin en s'appuyant sur les travaux de la deuxième année.

Examiner les divers mécanismes appropriés pour la poursuite des travaux sur les objets géocroiseurs.

21. Le Groupe de travail plénier a décidé de modifier comme suit le plan de travail de l'année 2006 pour le point de l'ordre du jour relatif au recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes:

2006 Examen des recommandations de l'Équipe sur la gestion des catastrophes, en vue de leur application.

Organisation d'un atelier/colloque d'une journée sur la gestion des catastrophes avec la participation d'exploitants de satellites de télécommunications et de satellites météorologiques.

Échange d'informations avec des institutions spécialisées du système des Nations Unies sur leurs activités d'appui à la gestion des catastrophes faisant appel à des systèmes spatiaux, ainsi que sur les structures régionales de gestion des catastrophes.

22. Le Groupe de travail plénier est convenu qu'à compter de sa quarante-troisième session, en 2006, le Sous-Comité examinerait, conformément au plan de travail pluriannuel ci-après, un point relatif à l'Année internationale de la physique solaire 2007:

2006 Rapports sur les activités prévues par le secrétariat de l'Année internationale de la physique solaire, les États Membres intéressés et les organisations scientifiques. Les résultats du premier atelier organisé dans le cadre de l'initiative Année internationale de la physique solaire/ONU sur les sciences spatiales fondamentales seront présentés au secrétariat de l'Année internationale.

2007 Rapports sur les activités nationales et régionales relatives à l'Année internationale de la physique solaire 2007 présentés par les États Membres intéressés, les organisations scientifiques et le secrétariat de l'Année internationale. Ces rapports donneront des informations sur la préparation des campagnes de communication, d'éducation et de recherche, ainsi que sur la définition des réseaux d'instruments et sur les plans en vue de leur mise en place.

2008 Rapports des États Membres intéressés, des organisations scientifiques et du secrétariat de l'Année internationale de la physique solaire sur l'état d'avancement des campagnes scientifiques et la mise

en place des bases de données de l'Année internationale. Les plans relatifs à la poursuite de la mise en place des réseaux d'instruments et aux activités futures seront communiqués.

23. Le Groupe de travail plénier a recommandé l'ordre du jour provisoire suivant pour la quarante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2006:

1. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
2. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
3. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
4. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
5. Questions à examiner au titre des plans de travail:
 - a) Débris spatiaux;
(Travaux pour 2006, conformément au plan de travail pluriannuel figurant au paragraphe 6 de l'annexe II au présent rapport)
 - b) Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace;
(Travaux pour 2006, conformément au plan de travail pluriannuel figurant au paragraphe 8 de l'annexe III au présent rapport)
 - c) Télémédecine spatiale;
(Travaux pour 2006, conformément au plan de travail pluriannuel figurant au paragraphe 138 du rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les travaux de sa quarante-sixième session (A/58/20))
 - d) Objets géocroiseurs;
(Travaux pour 2006, conformément au plan de travail pluriannuel figurant au paragraphe 20 ci-dessus)
 - e) Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes;
(Travaux pour 2006, conformément au paragraphe 21 ci-dessus)
 - f) Année internationale de la physique solaire 2007.
(Travaux pour 2006, conformément au plan de travail pluriannuel figurant au paragraphe 22 ci-dessus)
6. Thème de discussion distinct: Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales,

compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement.

7. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session du Sous-Comité scientifique et technique, avec indication des questions à examiner en tant que thèmes de discussion distincts ou dans le cadre de plans de travail pluriannuels.
8. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

24. Le Groupe de travail plénier a rappelé qu'il avait été convenu que, comme précédemment, le colloque COSPAR/Fédération internationale d'astronautique (FIA) et le colloque sur le renforcement du partenariat avec l'industrie alterneraient chaque année. Il est convenu qu'en 2006, c'est le colloque avec l'industrie qui aura lieu, la tenue du colloque COSPAR/FIA étant suspendue.

25. Le Groupe de travail plénier a recommandé que le prochain colloque sur le renforcement du partenariat avec l'industrie, qui doit se tenir parallèlement à la quarante-troisième du Sous-Comité en 2006, porte sur les radars spatiaux à ouverture synthétique et leurs applications. Il est également convenu que ce colloque se tiendrait dans l'après-midi de la première journée de la quarante-troisième session du Sous-Comité et que la totalité du temps disponible au cours de cette demi-journée lui serait consacrée.

E. Questions diverses

26. Le Groupe de travail plénier a recommandé qu'on le convoque à nouveau à la quarante-troisième du Sous-Comité scientifique et technique, en 2006.

Annexe II

Rapport du Groupe de travail sur les débris spatiaux

1. Conformément au paragraphe 17 de la résolution 59/116 de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 2004, le Sous-Comité scientifique et technique a convoqué de nouveau le Groupe de travail sur les débris spatiaux à sa quarante-deuxième session, afin qu'il examine, selon les besoins, les propositions du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux concernant la réduction des débris spatiaux et les observations s'y rapportant. Le Groupe de travail a tenu trois séances, le 28 février, le 2 mars et le 3 mars 2005.
2. Claudio Portelli (Italie) a été élu Président du Groupe de travail sur les débris spatiaux à la 628^e séance du Sous-Comité, le 28 février 2005.
3. Le Groupe de travail était saisi des documents suivants:
 - a) Note du Secrétariat sur la recherche nationale sur les débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaires et les problèmes relatifs à leur collision avec des débris spatiaux (A/AC.105/838 et Add.1);
 - b) Examen par le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux des observations faites par les États membres sur les propositions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant la réduction des débris spatiaux et des résultats de la réunion consultative du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux et du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, tenue à Vancouver (Canada), le 4 octobre 2004 (A/AC.105/C.1/L.279).
4. Le Groupe de travail a noté que les États membres avaient tenu des consultations informelles pour élaborer des propositions concernant un document sur la réduction des débris spatiaux qu'établirait le Sous-Comité, ainsi qu'un nouveau plan de travail pluriannuel qui serait examiné au titre du point de l'ordre du jour portant sur les débris spatiaux.
5. Le Groupe de travail est convenu qu'il établirait un document sur la réduction des débris spatiaux fondé sur les considérations suivantes:
 - a) Il utiliserait comme base le contenu technique des directives relatives à la réduction des débris spatiaux établies par le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux (A/AC.105/C.1/L.260);
 - b) Il ne serait pas plus rigoureux sur le plan technique que les directives relatives à la réduction des débris spatiaux établies par le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux;
 - c) Il ne constituerait pas une norme juridique contraignante de droit international;
 - d) L'application de la réduction des débris spatiaux resterait volontaire et se ferait par le biais de mécanismes nationaux;
 - e) Il reconnaîtrait que des exceptions pourraient être justifiées;

f) Il serait un document évolutif pouvant être régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution des pratiques nationales et internationales en matière de réduction des débris spatiaux ainsi que de l'évolution de la recherche et de la technologie dans ce domaine;

g) Il serait applicable à la planification des missions ainsi qu'à l'exploitation des engins spatiaux et des étages orbitaux de conception nouvelle et, si possible, de ceux qui existent déjà;

h) Il tiendrait compte des traités et les principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique;

i) Le document sur la réduction des débris spatiaux serait conçu comme un document concis contenant des directives de qualité et faisant référence aux directives relatives à la réduction des débris spatiaux établies par le Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux. Le document comportera des annexes comme décidé par le Groupe de travail dans le cadre de son plan de travail.

6. Le Groupe de travail est convenu que le Sous-Comité poursuivrait l'examen du point de l'ordre du jour sur les débris spatiaux conformément au nouveau programme pluriannuel suivant:

2005 Entamer les travaux intersessions du Groupe de travail sur les débris spatiaux afin de préparer le lancement du nouveau plan de travail en 2006. Les travaux intersessions porteraient notamment sur l'examen des propositions faites par les États Membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant le document à établir sur la réduction des débris spatiaux. Les États Membres pourraient aussi examiner les questions relatives aux débris spatiaux qui ont trait à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace.

2006 Examiner le projet de document sur la réduction des débris spatiaux issu des travaux intersessions du Groupe de travail sur les débris spatiaux et l'actualiser selon que de besoin. Réfléchir au processus permettant de mettre à jour de temps à autre le document qui aura été adopté. Poursuivre selon que de besoin le dialogue avec les États Membres sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace.

Continuer à recevoir des rapports réguliers des États Membres et des organisations internationales sur leurs programmes de recherche sur les débris spatiaux. En outre, prier les États Membres et les organisations internationales de continuer également, à titre volontaire, à communiquer des informations au Sous-Comité sur leurs pratiques dans le domaine de la réduction des débris spatiaux.

Constituer de nouveau le Groupe de travail sur les débris spatiaux afin d'examiner les questions découlant du plan de travail et, en particulier, le projet de document du Sous-Comité sur la réduction des débris spatiaux. Le Groupe de travail devrait également examiner le plan de travail pour les années à venir et suggérer selon que de besoin les modifications jugées utiles. Poursuivre les travaux intersessions

selon qu'il convient afin de parvenir rapidement à un accord sur un document sur la réduction des débris spatiaux.

- 2007 Prévoir l'achèvement des travaux du Groupe de travail sur les débris spatiaux afin que le document sur la réduction des débris spatiaux puisse être soumis au Sous-Comité à sa quarante-quatrième session, et adopté par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa cinquantième session.

Continuer à recevoir des rapports réguliers des États Membres et des organisations internationales sur leurs programmes de recherche sur les débris spatiaux. En outre, prier les États Membres et les organisations internationales de continuer également, à titre volontaire, à communiquer des informations au Sous-Comité sur leurs pratiques dans le domaine de la réduction des débris spatiaux.

Constituer de nouveau, selon que de besoin, le Groupe de travail sur les débris spatiaux afin d'examiner les nouveaux éléments du plan de travail.

7. Le Groupe de travail est convenu que, pour commencer ses travaux intersessions, il devrait tenir une réunion intersessions du 13 au 16 juin 2005, au cours de la quarante-huitième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

8. À sa 3^e séance, le 3 mars 2005, le Groupe de travail a adopté le présent rapport.

Annexe III

Rapport du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace

1. À sa 624^e séance, le 24 février 2005, le Sous-Comité scientifique et technique a de nouveau convoqué son Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, sous la présidence de M^{me} Alice Caponiti (États-Unis d'Amérique).
2. À la 1^{re} séance du Groupe de travail, le 24 février 2005, la Présidente a rappelé les tâches qui incombent au Groupe, conformément au plan de travail pluriannuel en vue de l'élaboration d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, couvrant la période 2003-2006, qui avait été approuvé par le Sous-Comité scientifique et technique à sa quarantième session (A/AC.105/804, annexe III). Le Groupe de travail a rendu compte au Sous-Comité de l'état d'avancement de ses travaux en la matière. Le Groupe de travail a informé le Sous-Comité des progrès globalement réalisés par rapport aux objectifs et aux recommandations du plan de travail pour la période 2003-2006.
3. Le texte de la communication technique sur les plans de développement technologique concernant les sources d'énergie nucléaires dans l'espace aux fins de l'exploration spatiale dans l'avenir que le représentant de la National Aeronautics and Space Administration des États-Unis (NASA) avait faite devant le Sous-Comité scientifique et technique, qui exposaient la teneur des programmes nationaux (y compris ceux réalisés au titre de la coopération bilatérale et multilatérale) relatifs aux sources d'énergie nucléaires dans l'espace et à leurs applications prévues et prévisibles, avait été transmis au Groupe de travail.
4. Le Groupe de travail, après l'avoir examiné, a remanié un document de travail présenté par sa Présidente, intitulé "Rapport intérimaire du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace du Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique" (A/AC.105/C.1/L.278). Le texte révisé de ce document de travail sur lequel le Groupe de travail s'est accordé a été publié sous la cote A/AC.105/C.1/L.281. Le Groupe de travail a noté que ce document avait fait l'objet d'un nouveau tirage pour raisons techniques.
5. Le Groupe de travail, après l'avoir examiné, a également remanié l'esquisse des objectifs, de la portée et des caractéristiques possibles d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications prévues et prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace (A/AC.105/L.253/Rev.1). Le texte révisé sur lequel le Groupe de travail s'est accordé a été publié sous la cote A/AC.105/L.253/Rev.2.
6. Se fondant sur les versions révisées du document A/AC.105/C.1/L.278, sur lesquelles il s'était accordé, le Groupe de travail a à nouveau examiné et révisé l'avant-projet des séquences correspondant aux options éventuelles en vue de l'établissement d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications prévues et prévisibles des sources

d'énergie nucléaires dans l'espace (A/AC.105/L.254/Rev.1). Le texte nouvellement révisé sur lequel le Groupe de travail s'est accordé a été publié sous la cote A/AC.105/L.254/Rev.2.

7. Le Groupe de travail a décidé de tenir, avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), un atelier technique conjoint au cours des deux premiers jours de la quarante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique, qui doit se dérouler en février 2006. Les plans en vue de la tenue de cet atelier et son mandat initial sont exposés dans le document A/AC.105/C.1/L.281.

8. Le Groupe de travail a recommandé de modifier comme suit le plan de travail pluriannuel de sorte à permettre l'organisation et la tenue de l'atelier technique:

Année 2005:

a) Passer en revue les informations communiquées par les agences spatiales nationales et régionales sur le contenu des programmes nationaux, bilatéraux et multilatéraux relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace ainsi que sur les applications prévues ou prévisibles de ces sources;

b) Mettre la dernière main à l'esquisse des objectifs, de la portée et des caractéristiques d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications prévues et prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace;

c) Organiser et planifier avec l'AIEA un atelier technique conjoint devant se tenir au cours de la quarante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique, en février 2006; et

d) Tenir une réunion intersessions au cours de la quarante-huitième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, en juin 2005, pour mettre la dernière main, avec l'AIEA, à la planification de l'atelier technique conjoint.

Année 2006:

a) Tenir un atelier technique conjoint avec l'AIEA au cours des deux premiers jours de la quarante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique; élaborer le projet de rapport sur cet atelier;

b) Tenir une réunion informelle du Groupe de travail au cours de la quarante-neuvième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, en juin 2006, afin de préparer un rapport révisé sur l'atelier technique conjoint pour en saisir le Sous-Comité scientifique et technique et l'AIEA;

c) Tenir une réunion informelle du Groupe de travail au cours de la quarante-neuvième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, en juin 2006, afin de préparer un projet de rapport fondé sur l'esquisse finale des objectifs, de la portée et des caractéristiques d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique, en tenant compte du projet de rapport révisé de l'atelier technique conjoint.

Année 2007:

- a) Établir le rapport final et recommander au Sous-Comité scientifique et technique une option en vue de l'établissement du cadre international;
- b) Si le Sous-Comité scientifique et technique juge ladite option acceptable, élaborer un nouveau plan de travail pour la mettre en œuvre;
- c) Si l'option recommandée implique de nouvelles activités conjointes avec l'AIEA, engager dès que possible des discussions avec l'Agence pour les mettre en œuvre.

9. Le Groupe de travail a pris note de ce que les États-Unis offraient de mettre des fonds à disposition en vue de financer les services d'interprétation et les services de conférence ainsi que le matériel électronique nécessaires, pendant deux jours, à la tenue de l'atelier technique conjoint.

10. Certains membres du Groupe de travail ont établi une liste préliminaire d'objectifs et de thèmes en vue de l'atelier. Cette liste, qui n'a pas été examinée par tous les membres du Groupe de travail et est reproduite ci-après afin que les États membres puissent se préparer avant la réunion intersessions de juin 2005 (au cours de laquelle sera établie la liste de thèmes définitive), se présente comme suit:

I. Objectifs

- A. Étoffer l'esquisse des objectifs, de la portée et des caractéristiques d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications prévues et prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace proposée
- B. Consolider la définition des options éventuelles en vue de l'établissement d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications prévues et prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace

II. Communications possibles

A. Généralités

1. Présentation des applications prévues et prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace et de leur portée
2. Aspects singuliers de l'environnement spatial au regard de l'utilisation de sources d'énergie nucléaires
3. Évolution de la conception des sources d'énergie nucléaires dans l'espace compte tenu des aspects liés à la sûreté: perspectives nationale
4. Travaux de l'AIEA concernant la mise au point de normes de sûreté internationales

B. Aspects en relation avec l'objectif I.A

1. Examen des documents internationaux et des procédures nationales pouvant se rapporter à l'utilisation pacifique de sources d'énergie nucléaires dans l'espace

2. Composantes minimales fondamentales d'un cadre de sûreté
3. Aspects de la conception relatifs à la sûreté au regard des accidents au moment du lancement et en cours de mission

C. Aspects en relation avec l'objectif I.B

1. Aspects fondamentaux de l'harmonisation des procédures de l'AIEA et du Sous-Comité scientifique et technique en vue de l'élaboration d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications prévues et prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace
2. Aspects du plan d'application des options 1 et 3 proposées (A/AC.105/L.254/Rev.2, annexe)

11. Le Groupe de travail a décidé que le Secrétariat devrait inviter les États membres et les organisations internationales à examiner la liste préliminaire de thèmes ci-dessus et à proposer d'autres thèmes, voire des modifications, avant la réunion intersessions du Groupe de travail en juin 2005.

12. Le Groupe de travail a recommandé que, conformément au plan de travail qu'il recommande d'adopter (voir le par. 8 ci-dessus), la prochaine réunion intersessions se tienne à Vienne du 15 au 17 juin 2005, en marge de la quarante-huitième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

13. Le Groupe de travail a décidé d'examiner plus avant les documents ci-après lors de la réunion intersessions qu'il tiendra en marge de la quarante-huitième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, l'objet étant de mettre la dernière main aux plans d'organisation d'un atelier technique conjoint avec l'AIEA:

a) Avant-projet des séquences correspondant aux options éventuelles en vue de l'établissement d'un cadre international d'objectifs et de recommandations d'ordre technique aux fins de la sûreté des applications prévues et prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace (A/AC.105/L.254/Rev.2);

b) Rapport intérimaire du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace: planification et mandat de l'atelier technique conjoint sur l'élaboration d'un éventuel cadre de sûreté pour l'utilisation des applications des sources d'énergie nucléaires dans l'espace (A/AC.105/C.1/L.281^a);

c) Liste préliminaire de thèmes en vue de l'atelier technique conjoint sur les sources d'énergie nucléaires dans l'espace (voir par. 10 ci-dessus).

14. À sa 5^e séance, le 3 mars 2005, le Groupe de travail a adopté le présent rapport.

^a Ce document a fait l'objet d'un nouveau tirage pour raisons techniques.